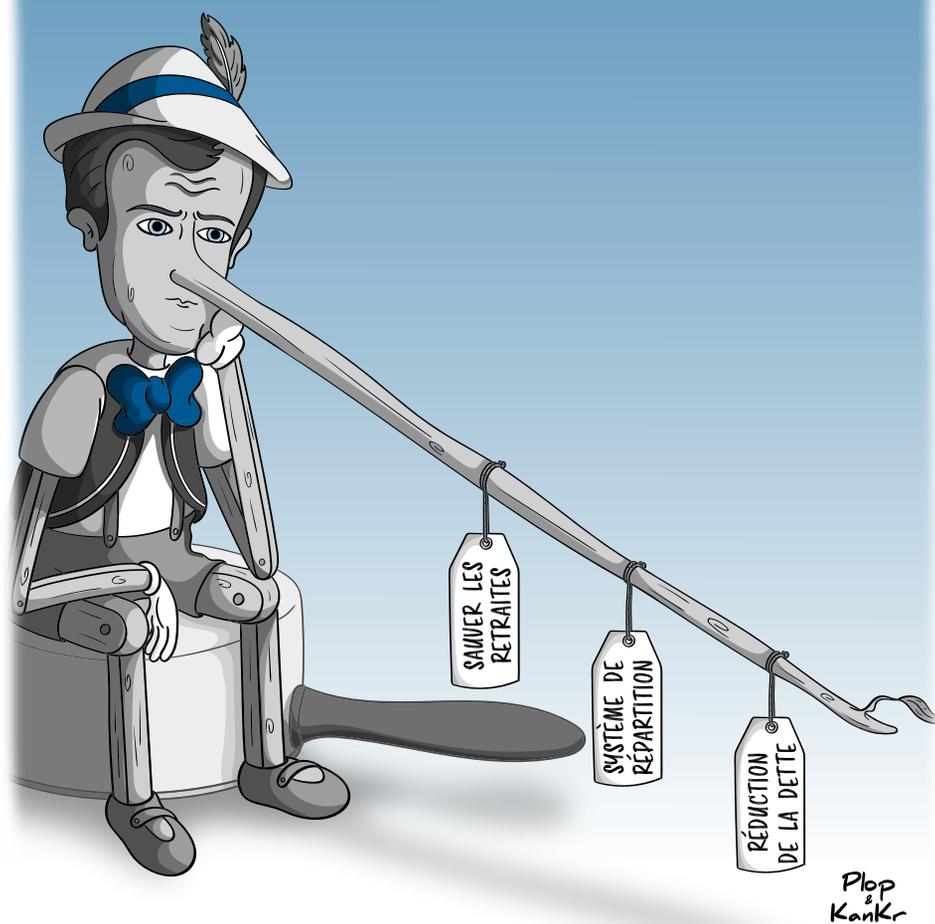


L'Anjou laïque

N° 144 Journal de la Fédération des Œuvres Laïques de Maine-et-Loire - 3,00 € - Juillet, Août, Septembre 2023

RÉFORMES ET LANGUE DE BOIS...



Non respect des textes fondateurs p.3

Le conseil des sages, assassinat p.4

Il y a retraite et retraite p.6

Mort de la démocratie p.7

IPS à Angers dans le public et le privé p.13

Fermeture des maternités p.15

Également au sommaire de ce numéro

Portrait : Jean Claude Dupuits..... p.2
Féminisme p.5
Recension, "La souveraineté" p.8
Démocratie a-nationale p.9
Bande dessinée..... p.10
Voie professionnelle p.12

Mémoire sélective..... p.16
Recension "Caméléon" p.17
Association p.18
Jeux p.19
Nouvelle p.20



Jean-Claude Dupuits

Anjou Laïque : Cher président avant d'en venir aux activités de l'amicale pourrais-tu, en quelques mots, nous parler de ta carrière ?

Jean-Claude : A l'âge de 12 ans, il y a quelques années (litote, ça fait un bail plus qu'emphytéotique, j'en ai maintenant 81), à 12 ans donc, je rentre au cours complémentaire de Baugé sur les conseils de mon instituteur de l'école publique de Broc. En 1953, fils de cultivateur c'était une forme de promotion, tout au moins une distinction. Je devais m'en montrer digne. Bon en maths et pas trop mauvais en français, je fus, je crois, à la hauteur. Après la troisième, pendant une année, j'ai préparé le concours à l'école normale de garçons. Reçu, je fus catalogué dans les « matheux » et les « footeux ». Ce n'est pas incompatible. Après une année de préparation pédagogique, ponctuée par des stages chez des maîtres d'application censés dispenser les bonnes pratiques, je fus nommé au collège de Mazé, puis à l'École de Garçons de Noyant. Au retour du Service Militaire, je suis, à nouveau, nommé à Noyant, mais au Collège. Puis à l'École de garçons de Jarzé. J'enchaîne sur un poste de ce qui s'appelait à l'époque, les cours Post-Scolaires Agricoles sur Baugé-Noyant en remplacement de M. Roger Gautier qui m'avait sollicité. Au bout de 4 ans, l'IDEN de Saumur me propose un poste en Classes Pratiques au Collège de Noyant. Je deviens ensuite PEGC (Maths-sciences) toujours à Noyant.

J'avais signé une licence à l'Union Sportive Noyantaise en 1961. L'Union était l'équipe de foot de l'amicale laïque. À cette époque, dans les gros bourgs, il y avait, pour pratiquer le sport de son choix, deux options : le patronage ou l'amicale laïque.

Le premier était proche de l'église et soutien de son école. Produit de l'école publique laïque, l'idée d'un choix ne m'est pas venue à l'esprit. Je dois dire toutefois que l'Étoile (c'était le nom du patronage) et l'Union n'étaient pas ennemies, elles étaient uniquement concurrentes, un peu trop quelquefois.

A. L. : Venons maintenant à ta carrière administrative, si tu veux bien ?

J-C. : J'ai passé en 1986, le concours de chef d'établissement J'ai assuré la fonction de Principal adjoint dans trois Collèges : Yolande d'Anjou à Saumur, Vallée du Loir à Seiches-sur-le loir et Les Quatre-vents au Lude. Je n'ai jamais postulé pour être nommé chef d'établissement. J'ai préféré être au plus près des élèves quotidiennement. Ce choix tient aussi au fait que ma femme directrice de l'École Maternelle ne souhaitait pas partir.



A. L. : Instituteur, Principal adjoint, tu as acquis un « bagage » pour devenir Président d'amicale laïque.

J-C. : Je n'en sais rien et je ne sais s'il faut un « bagage ». Le décès de Claude Moutault a laissé un vide à l'amicale de Noyant, il fallut le combler, ainsi j'ai accepté la présidence.

A. L. : Quelles sont les principales activités de l'amicale laïque de Noyant et ses relations avec les écoles publiques ?

J-C. : L'Amicale Laïque de Noyant a de très bonnes relations avec l'école Publique, en particulier grâce à des enseignants retraités qui animent 2 activités : aide aux devoirs et lecture faite par des élèves de Primaire devant les élèves de Maternelle.

En juin, nous allons participer à la « semaine sans écran » organisée par l'École. L'Amicale Laïque aide également l'école financièrement, en participant au budget des sorties organisées pour les élèves. Je regrette, cependant, l'époque où il allait de soi que l'instituteur était membre de l'amicale laïque. C'est de cette manière que je suis devenu amicaliste, mais c'était il y a 60 ans.

En dehors de cette aide à l'école de la république, l'Amicale a une section Pétanque, Boule de Fort, Jeux de Société, Art Floral et Créa-Loisirs (Pachworks et broderie).

Nous organisons également en fonction des années, et des opportunités, des concerts, des représentations théâtrales, des sorties, des séances de révision du Code de la route... Cette année, un membre de l'Amicale ayant fait, avec des amis, un séjour à Madagascar, nous avons organisé une soirée Madagascar, avec photos, échanges sur les conditions de vie, le tout terminé par un repas Malgache.

Cette année encore nous avons organisé le téléthon de Noyant. C'est la famille Moutault, toujours fidèle, qui s'en est chargée. En résumé, à notre niveau, nous sommes œuvre complémentaire et éducation populaire.

Si nos relations avec l'école publique sont bonnes, elles sont en revanche inexistantes avec l'association des parents d'élèves. Leurs membres ont oublié de nous remercier d'un versement intégral à l'école de bénéfices dus à l'organisation d'un concert. Ils nous ignorent malgré une présentation de l'amicale que j'avais faite lors d'une réunion de leur association. On envisage, à la rentrée prochaine de solliciter une entrevue. Nous espérons être entendus par les nouveaux membres.

A. L. : Quelles sont les coopérations entre amicales voisines ?

J-C. : La Fol organise chaque année, un concours de Boule de fort, qui réunit les Amicales de Breil, Chavaignes, Longué, Noyant, Vernantes et Vernol. Les finales et demi-finales sont organisées à tour de rôle par chaque Amicale et un repas très convivial réunit une bonne partie des joueurs et des supporters.

Mis à part, la Boule de Fort, nous entretenons des relations privilégiées avec Breil et Baugé. L'amicale laïque de Breil, présidée par Paul Marandeu, possède toujours une salle. Ainsi, elle nous accueille régulièrement. La soirée Madagascar s'y est déroulée. Puis ses membres nous aident dans l'organisation de nos activités. Avec l'amicale laïque de Baugé, toujours conduite par Yves Mével. Nous nous informons de nos activités et pouvons participer à leurs activités (voyages, concerts...). Sachant que l'amicale laïque de Baugé regroupe le Vieil-Baugé et le Guédéniau, avec Noyant et Breil, nous pouvons dire que l'éducation populaire laïque couvre un secteur d'une surface géographique honnête. Elle pourrait encore s'élargir si, comme le souhaitait Nicole Glémet l'an dernier, des contacts réguliers étaient établis avec l'amicale laïque de Longué. Le secteur géographique est peut-être une solution à la disparition des amicales laïques de villages.

A.L. : Merci pour cet entretien et cette conclusion optimiste

Propos recueillis par Jack Proult



Non respect des textes fondateurs

En République les textes constitutionnels fondateurs doivent être théoriquement respectés. Mais quand le chef d'État est intellectuellement malhonnête, c'est de la pure théorie. Ils sont alors bafoués.

La Constitution de 1958 stipule dans le titre premier de l'article 1 que le principe de la devise Républicaine (Liberté, Égalité, Fraternité) est « *Un gouvernement du peuple, pour le peuple et par le peuple* ». Certes, la constitution de la Ve République, rédigée par Michel Debré fidèle aux idées du général De Gaulle sur l'État, a prévu des dispositifs pour minorer le rôle du parlement. Le plus emblématique est le fameux article 49 3. Cependant, pour le compenser et justifier sa légitimité au-delà de la représentation nationale, De Gaulle usa des référendums. Battu en 1969 sur une proposition ciblant le Sénat, conséquent, il tira sa révérence. Il démentit ainsi F. Mitterrand. « *Le Coup d'État de 1958* » ne fut pas « *permanent* ». Le Général, représenté en monarque, dans la rubrique que lui consacrait régulièrement le Canard enchaîné, avait une forte propension à vouloir imposer son point de vue à l'assemblée nationale qu'il méprisait. Cependant, il recherchait en dernier ressort l'onction du peuple même si ses référendums n'étaient pas exempts d'ambiguïté. Ils portaient en effet sur plusieurs questions. Les électeurs pouvaient au moins choisir de répondre à une seule estimée par eux la plus cruciale. Sûr de lui, il fut autoritaire (son passé lui donnait une autorité incontestée pour certains), mais il ne se considérait pas pour autant Élu de droit divin. Au-delà de ses représentants (les élus nationaux) le peuple, en dernier ressort, restait souverain. C'est la différence avec Emmanuel Macron.

Macron, lui, se défausse

Ce dernier, sur la réforme des retraites, justifie, s'il le fallait encore, le surnom moqueur de Jupiter (le Dieu suprême). Mais un Jupiter menteur. E. Macron ment lorsqu'il affirme qu'il a toute légitimité pour décider de l'allongement des retraites. Il fut élu en partie par des votes de barrage à Marine Le Pen. ; De plus, les retraites ne furent pas au cœur de sa discrète campagne. Il ment lorsqu'il prétend que le système de répartition est en péril. Il ment lorsqu'il argue que c'est une mesure nécessaire pour réduire la dette. Des financiers et patrons, même libéraux, doutent de l'inci-

dence du report de deux années sur celle-ci. Emmanuel Macron fait tout simplement allégeance à l'Europe néolibérale qu'il souhaite fédérale. Pour en être un de ses maîtres à penser, il faut d'abord en être un bon élève, espère-t-il. Alors il n'hésite pas à gouverner à « *l'insu du peuple, sans le peuple et contre le peuple* ».



Que le Conseil constitutionnel se substitue au peuple est une forfaiture. Sa caution est nulle et non advenue ; légale, mais moralement illégitime. Les neuf membres le composant, qualifiés (abusivement) *Sages*, ne représentent qu'eux-mêmes. Leur seul « mérite » pour siéger au Palais royal fut d'avoir été distingués soit par un président de la République, soit par un ou une Président (e) de l'Assemblée nationale ou le Président du Sénat. Ce sont des politiques bien en cour au-

Ce sont des politiques bien en cour auprès d'un cercle d'amis

près d'un cercle d'amis qui occupent ou ont occupé les plus hautes fonctions régaliennes de la République. Les retraites ne sont pas, semble-t-il, leur souci quotidien.

L. Fabius, Président de ce Conseil, reçoit 27 808 euros mensuels et A. Juppé, membre, 27 741 €. Mais l'argent peut ne pas corrompre systématiquement. Ce Conseil aurait pu prendre en compte que 70 % du peuple s'opposait à la réforme et qu'à défaut d'un référendum présidentiel refusé, sa « Sagesse » pouvait au moins autoriser un référendum d'initiative populaire (RIP). Eu égard à une disposition, semée d'embûches, c'eût été un défi porté aux millions de manifestants. En effet, dans un délai de neuf mois pour aboutir à être examiné, ce référendum doit obtenir plus 10 % des électeurs inscrits. Bien qu'il soit prétendu qu'il fut rédigé pour ne pas être appliqué, l'autoriser aurait sauvé l'honneur. « Sagement », le Conseil constitutionnel n'a pas couru le risque. Ses membres ont craint

que la colère du peuple lève l'obstacle du nombre de signatures.

La loi de 1905, obsolète ?

Mais, il n'y a pas que pour les retraites que les textes fondant notre République sont bafoués. La loi de 1905 et plus particulièrement son article 2 (*La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte*) formalisant la laïcité de la République le sont aussi. Malgré cet article théoriquement fondateur d'une République laïque, la France est le pays d'Europe qui finance le plus sur fonds publics l'enseignement privé sous contrat. Le contrat est un artifice de la loi de 1959 qui hors un programme d'enseignement obligatoire, laisse l'enseignement privé « libre » dans son organisation (pas de carte scolaire, pas de charte de la laïcité, choix des élèves, possibilité conseillée d'intégrer l'évangilisation dans le projet éducatif). Le serment de Vincennes de 1960 de tous les laïques soutenus par les partis de gauche demandant la suppression du financement public d'une école concurrentielle à l'école de la république demeure d'actualité. Hélas, les dirigeants politiques de tous bords y ont renoncé pour la plupart. Il est vrai que beaucoup d'entre eux, surtout à droite, ont suivi leur scolarité dans un établissement privé confessionnel. Les plus huppés, pour leurs progénitures, ont, à Paris, choisi l'école alsacienne, privée non confessionnelle, mais sous contrat. Le ministre actuel, Pap N'Diaye, en est un. Aussi, ne faut-il pas se faire d'illusion sur un protocole pour renforcer la mixité sociale dans les écoles privées. Il n'y aura pas une suppression du financement pour ceux qui refusent ce protocole, comme le demande un sénateur communiste, mais plutôt des subventions publiques supplémentaires pour ceux qui feront semblant d'y adhérer.

À quand une VI^e République respectant les fondamentaux inspirés de la Révolution française, à quand une constituante pouvant les instituer, à quand une république réellement indivisible, laïque, démocratique et sociale ? . Aujourd'hui, faut-il comme l'écrivait Antonio Gramsci dans ses cahiers de prison « *Allier le pessimisme de l'intelligence à l'optimisme de la volonté* » ? Vive les mouvements sociaux et qu'ils se renforcent !

Jack Proult

Le Conseil des Sages ou assassinat

par enthousiasme : Un large extrait de l'article de Roseline Letteron

(. . .) **Installé en janvier 2018, le Conseil a pour mission de "préciser la position de l'institution scolaire en matière de laïcité (...)" et de conseiller les différents acteurs de l'Éducation nationale pour les aider à résoudre les problèmes concrets qu'ils rencontrent.**

Présidé par Dominique Schnapper, il était constitué d'une vingtaine de membres, parmi lesquels des personnalités fermement attachées au principe de laïcité, notamment Ghaleb Bencheikh, président de la Fondation pour l'islam de France, des universitaires comme Catherine Kintzler ou Frédérique de la Morena, ou encore Laurent Bouvet qui en resta membre jusqu'à son décès en décembre 2021.

Précisément, le nouvel arrêté prévoit l'arrivée de cinq nouveaux membres nommés par le ministre. Parmi ceux-ci, la personnalité d'Alain Policar fait débat. Sociologue et politiste, chercheur associé au Cevipof à Sciences Po, il défend, par exemple dans un article de

droit de renier le droit français au profit d'un système importé des États-Unis. Il reste à se demander comment les débats se développeront au sein d'une commission qui passe de quinze à vingt membres, et dont les nouvelles nominations relèvent d'une logique nettement clivante. Dans une interview à l'Express, Alain Policar se réjouit de ce changement d'orientation, et il affirme que "l'idée du ministre est de diversifier les sensibilités au sein du Conseil, jusqu'ici assez monocole". La formule est intéressante, car elle montre que les membres du Conseil n'ont plus pour fonction d'assurer la mise en oeuvre des lois relatives à la laïcité, mais plutôt d'affirmer des sensibilités différentes qui risquent finalement de se neutraliser.

Diluer les compétences

L'arrêté du 12 avril 2023 énonce que le Conseil des sages "étudie les conditions de respect et de promotion des principes et valeurs de la République à l'école et dans les accueils collectifs de mineurs, notamment la laïcité, la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, la promotion de l'égalité des sexes et la lutte contre les discriminations". Ses missions sont donc élargies à toutes les discriminations, noyant ainsi le principe de laïcité au sein d'un ensemble plus vaste.

Cette technique est aujourd'hui bien connue et consiste à invoquer le principe de non-discrimination contre celui d'égalité. Toute demande d'ouverture de lieux de culte, de port de signes religieux, de menus spécifiques dans les services publics de restauration etc., est présentée comme relevant de l'exercice de la liberté religieuse. Tout refus de ce type de revendication est alors présenté comme une discrimination, par hypothèse inacceptable. Le résultat est que ceux qui se fondent sur l'égalité devant la loi, qui demandent seulement que la loi soit la même pour tous, se trouvent stigmatisés comme étant auteurs de discriminations. La laïcité, qui a pour fondement l'égalité devant la loi, disparaît donc au profit du principe de non-discrimination. Disparaît également, par la même occasion, la protection de ceux qui revendiquent comme élément de la liberté de conscience le droit de ne pas avoir de convictions. Ceux-là ne sont plus protégés, puisque la loi se propose désormais de garantir la liberté de religion, mais pas le droit de ne pas avoir de religion. Ces nouvelles compétences du Conseil des sages rappellent étrangement celles du défunt Observatoire de la laïcité. On se souvient que le principe de laïcité n'existait plus, noyé par des adjectifs, laïcité inclusive ou ouverte, notions dépourvues de contenu juridique mais

permettant de diluer la laïcité dans un ensemble au contenu mal défini.

Isoler le Conseil des sages

Enfin, la dernière utilisée par l'arrêté du 12 avril 2023 consiste à priver le Conseil de sages de ce qui constituait sa fonction principale. En effet, il était l'interlocuteur direct des chefs d'établissement qui pouvaient lui demander conseil pour gérer telle ou telle situation embarrassante au regard du principe de laïcité. Qu'il s'agisse de ports de signes religieux, ou de demandes de menus spécifiques ou de tout autre chose, le Conseil répondait directement et envoyait le vade-mecum pertinent.

Cette mission a eu un réel succès et c'est sans doute pour cela que Pap N'Diaye empêche totalement son exercice. Au contact direct est substituée une procédure bureaucratique qui contraint les établissements à passer par la voie hiérarchique. L'arrêté précise que le Conseil "agit sur saisine du ministre. Il rend ses avis et études au ministre". De même participe-t-il à la formation des membres des équipes éducatives, mais ils ne peuvent intervenir dans les établissements "que sur sollicitation des recteurs". Quant aux avis du Conseil, ils ne peuvent être rendus publics que sur décision du ministre de l'Éducation nationale, et on peut penser que M. Pap N'Diaye opérera un tri entre ce qu'il veut diffuser et ce qui doit rester secret.

Aucune leçon n'a été tirée de la mort terrible de Samuel Paty. Imaginons un de ses collègues, quelque part dans un collège, victime des mêmes menaces et confronté à la même inertie des responsables de l'institution scolaire. Pour obtenir une aide du Conseil des sages, il devrait précisément saisir son chef d'établissement qui saisirait le recteur, dans un délai plus ou moins long. Toute la procédure se perdrait dans les sables, sous l'influence du fameux mot d'ordre "pas de vagues". Le ministre de l'Éducation nationale n'a-t-il pas pour fonction de protéger les enseignants témoins d'atteintes à la laïcité, voire victimes de menaces ? Pour le moment, son action se résume à la destruction d'une institution qui avait au moins le mérite d'exister. Et cette action est réalisée de manière dissimulée, en affichant un attachement officiel au Conseil auquel on tord discrètement le cou.

Roseline Letteron Professeur de droit public à Sorbonne-Université

N.B. : L'intégralité de l'article sur le blog de l'Anjou laïque



2017, la "diversité" qu'il oppose à une laïcité qui, selon lui, fait le jeu de la "logique identitariste". Il faut donc rejeter ce qu'il appelle la "laïcité combattante" pour mettre en Œuvre des accommodements permettant à chaque communauté religieuse d'affirmer ses convictions. Il appelle donc de ses vœux la mise en place d'un "cosmopolitisme" qu'il reconnaît inspiré du système américain.

Que Pap N'Diaye fasse rentrer ses amis au Conseil des sages de la laïcité n'a rien de surprenant, et chacun a le droit d'avoir sa vision de la laïcité, ou plus exactement chacun a le

Un musée ici, mais loi de 2001 pas appliquée

Le 8 mars 2023 la Première ministre Elisabeth Borne a rappelé l'engagement de l'État dans sa lutte pour l'égalité femmes-hommes durant les 2 quinquennats d'Emmanuel Macron. Le quatrième plan vise la diffusion de la culture de l'égalité. Ce musée des conquêtes féministes légitimera la place des femmes dans tous les champs de la société. N. Clot (directrice de la CAF et des bibliothèques de l'université d'Angers), Ch. Bard (professeure d'histoire contemporaine à l'université d'Angers, historienne du féminisme et de l'anti-féminisme) et Ch. Roblédo (président de l'université d'Angers) ont dévoilé le projet à la presse.

Ce sera le premier musée en France dans son genre

Sur 3 000 musées en France aucun n'est consacré aux féminismes et la question se pose pourquoi à Angers. Les protagonistes Ch. Bard et N. Clot y travaillent depuis l'année 2000, elles voient enfin ce projet aboutir. La bibliothèque universitaire (section lettres et sciences) sur le campus universitaire de Belle-Beille possède déjà de nombreux documents constituant le Centre des Archives

Féministes (CAF) N. Clot explique : « *Cela fait une vingtaine d'années que l'on achète beaucoup de ce qui se publie de l'histoire du féminisme* ». La bibliothèque universitaire d'Angers est la plus riche en ouvrages sur les femmes, le genre et les féminismes Selon Christine Bard « *il y a à Angers une priorité de recherche sur le genre* » (Voir A.L. N° 140 le mois du genre) cet écosystème permettra la création du musée en appui sur les collections du CAF. Le musée des féminismes sera installé dans la bibliothèque universitaire de Belle-Beille, un lieu facile d'accès qui existe déjà. Une association l'AFÉMuse a été fondée et s'est donné pour mission la création de ce musée unique.

L'ouverture est prévue pour 2027

Dès 2024 il y aura des expositions renouvelées tous les ans pour le public sur le thème « les femmes sont dans la rue ». Exposition itinérante et présentée à un maximum de personnes. Le musée sera composé d'un espace d'exposition montrant les multiples facettes de l'histoire des féminismes et d'un autre espace permettant des rencontres, des débats, ainsi que des « *espaces ouverts* », lieu d'écritures collectives pour le devenir du musée. Il est conçu dans un esprit d'éducation populaire pour tous les publics y compris des

scolaires. Le musée rassemblera des œuvres d'art, des documents écrits et aussi sonores, des objets militants. Les documents des premières féministes de la fin du XIX^e siècle, dont Marie Bonneviel et ceux de Cécile Brunshvicg entrée au gouvernement de Léon Blum quand les femmes n'avaient pas encore le droit de voter en 1936! Mais aussi les fonds du (MLAC) Mouvement pour la Liberté de l'Avortement et de la Contraception...Ce musée aura pour but de donner à voir et à comprendre les traces des luttes pour l'émancipation de la femme, dans tous les domaines de la vie et contre les discriminations liées au genre et à l'orientation sexuelle.

L'association pour un musée des féminismes fait appel aux mécénats et au gouvernement pour son financement. Grâce à une campagne de don sur internet l'AFÉMuse a pu acquérir une première œuvre : le tableau de Léon Fauret montrant Maria Vérone, avocate, qui plaide pour remplacer le mot « hommes » par « êtres humains » dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, le 11 mars 1910. La peinture représente la salle des Sociétés savantes, bondée, et qui écoute une femme politique sans trace d'antiféminisme, fait rare !

Catherine Battreau

L'État fait voter des lois mais ne donne pas les moyens de les appliquer ! La loi de 2001 prévoit que tous les élèves, de l'école jusqu'au lycée, doivent avoir trois séances annuelles d'éducation à la sexualité. Or la réalité est loin de cette prescription moins de 20 % dans les collèges et moins de 15 % dans les écoles et les lycées bénéficient de ces séances.

La culture de l'égalité c'est dès le plus jeune âge

Les séances dont l'objectif est de libérer la parole et de créer des discussions entre les élèves dans un cadre sécurisé. Nombre d'associations, dont le Planning familial, qui intervient dans ce champ préfère d'ailleurs parler d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle, un terme plus large que celui d'éducation à la sexualité. « L'éducation à la sexualité est fondamentale afin de prévenir les violences faites aux femmes et pour promouvoir l'égalité. Si cela n'est pas fait dès le plus jeune âge, les mauvais plis seront pris tout de suite et il sera peut-être trop tard » Selon Sylvie Pierre Brossolette présidente du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE).

À la prévention des risques (grossesses, infections sexuellement transmissibles) sont venus s'ajouter l'égalité, le consentement, le rapport à la pornographie et la lutte contre le sexisme, les violences sexistes et sexuelles, les discriminations de genre et d'orientation sexuelle. Les violences en question ne touchent pas seulement les femmes, mais toutes les minorités de genre et d'orientation sexuelle. Les adolescents qui ne trouvent pas d'écoute à leur questionnement peuvent se trouver dans des situations dramatiques.

L'incompétence de l'Éducation nationale

Elle apparaît pour la réalisation de ces séances à la sexualité. L'application de cette loi est laissée au bon vouloir des établissements scolaires. Les chefs d'établissement, les professeurs sont peu à l'aise et se montrent frileux pour agir. Une courte formation spécifique de certains enseignants a pu se faire, mais inclure ces séances dans un emploi du temps déjà complet est compliqué. Les infirmières pourraient le faire mais elles ne sont pas assez nombreuses : 7 700 infirmières pour 62 000 établissements. Les associations,

agréées par le ministère de l'Éducation Nationale, comme le Planning familial maîtrisent le sujet, après des années de terrain¹. Pour rémunérer ces séances il n'y a pas de ligne budgétaire. Il s'agit d'une animation décidée en début d'année au sein de chaque établissement dans le cadre de son projet éducatif. Donc au choix de la communauté éducative : sexualité ou visite d'un musée ou ?

Devant cet échec les associations Planning familial, SOS homophobie et Sidaction assignent l'État en justice et demandent l'application pleine et entière de la loi de 2001 relative à l'éducation à la sexualité des élèves, tout au long de leur scolarité.

L'année 2022 a été marquée par l'enregistrement du métier de conseiller·ère conjugal·e et familial·e (CCF) au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). C'est une grande victoire pour le Planning familial qui devient l'organisme certificateur national, ainsi que pour toutes et tous les professionnel·le·s dont le métier est enfin reconnu !

C.B.

Il y a retraite et retraite !

« La retraite à 60 ans : on s'est battu pour la gagner, on se battra pour la garder ». Ce slogan de 1995 a repris un air de jeunesse dans la rue, partagé par des dizaines de milliers de manifestants.

Comme ce sentiment d'avoir droit légitimement, à ces mois, ces années de tranquillité chèrement gagnés : plus de patron sur le dos, plus de chefs, petits ou grands, chefs de bureau, de service, d'atelier, plus d'inspecteurs, de DRH.

Mais si on s'éloigne de leurs chiens de garde, on n'en a jamais vraiment fini avec les profiteurs. On le sait, la réforme du gouvernement Macron n'a pas d'autre but au bout du compte, que de nous contraindre à l'épargne privée, de nous livrer aux fonds de pension qui déjà s'occupent d'elle « or gris ». Le récent scandale d'ORPEA a montré jusqu'où les « investisseurs » sont capables d'aller pour s'enrichir : jusqu'à la maltraitance, jusqu'à l'inhumanité la plus hideuse

Ils ne sont pas les seuls à ne pas vouloir nous lâcher. Un petit tour sur les sites des maisons de retraite religieuses est tout à fait édifiant. Au racket financier d'un EPHAD classique, s'ajoute un traitement religieux invasif et massif, pratiqué sur un public captif, que l'approche de la mort rend souvent réceptif à toutes les billevesées religieuses. Boris Cyrulnik décrypte très bien le fonctionnement de ce genre d'endroit : « *Ce sont des lieux où la rencontre affectueuse, la fête ou le désespoir appellent à Dieu. On s'accroche à Lui, on l'évoque à chaque geste, à chaque mot, luttant ainsi contre le désenchantement.* »¹

À tout seigneur tout honneur, le clergé catholique est de loin le mieux organisé dans ce domaine. C'est un véritable maillage du territoire qui est en place, avec plus de 300 maisons de retraite d'obédience catholique. Elles disposent d'une page dédiée sur le site logement-senior.com. On ne lésine pas avec l'offre religieuse qui, il est vrai, doit coûter moins cher que le suivi médical des pensionnaires : « *Au-delà de ces services, ces établissements confessionnels proposent aux résidents un accompagnement spirituel qui peut prendre la forme d'une messe quotidienne et éventuellement d'autres offices telles que l'adoration, le chapelet, des retraites spirituelles, etc. Plusieurs messes peuvent même être organisées chaque semaine selon les établissements.* » Comme si ça n'était pas déjà

assez pénible de vieillir...

L'idée est de permettre à des personnes âgées dont la mobilité est parfois réduite de continuer à pratiquer leur religion. Soit. Mais le résultat, c'est l'entre-soi. C'est l'enfermement dans une communauté soudée par la même foi. La sortie du monde du travail est déjà malheureusement souvent synonyme de rupture avec toute forme de vie citoyenne. Les discussions, les contacts avec des gens qui ne partagent pas les mêmes idées, sont la matière à partir de laquelle peuvent émerger des rêves collectifs. Mais quand ces échanges se tarissent ou semblent stériles, le repli hors du réel, dans un lieu clos gouverné par des croyances consolantes, semble la seule issue. « *La crise des utopies a certes du bon si l'on se souvient combien les utopies peuvent être meurtrières. Mais elle a aussi entraîné la crise des imaginaires, qui se réfractent dans le monde virtuel.* »²



Même obsession religieuse, pour les maisons de retraite juives comme Beth Seva à Villeurbanne qui garantit sur les documents de présentation de son site : « *le respect des grandes lignes du judaïsme, afin de permettre à chaque résident de préserver jusqu'au bout son identité d'individu juif, qu'il soit religieux ou laïc.* » Voilà ce qui devrait rester de nous, dépouillés de notre activité professionnelle, de nos amitiés, de nos passions, de nos activités préférées : notre identité religieuse !

Les maisons de retraite protestantes sont souvent liées au réseau de l'Armée du Salut. La plupart sont des structures associatives d'utilité publique ouverte à tous, sans distinction religieuse. Même si par leurs origines historiques (asiles protestants) et par leurs « valeurs », ces établissements restent liés à l'Église protestante, dans leur documentation, ils semblent les moins prosélytes.

Il était de tradition de s'occuper des anciens

au sein de la famille, dans nos campagnes, il n'y a pas si longtemps. L'exiguïté des logements urbains, l'éclatement géographique des familles, a rendu l'accompagnement de la vieillesse plus difficile, voire impossible quand se posent les problèmes de la perte d'autonomie. De toute évidence, une prise en charge sociale, collective et de qualité est à inventer.

Mais pour les intégristes musulmans, le monde s'est arrêté il y a quelques siècles. Sur le site, « *Muslimette magazine* », on peut lire cet extrait de la parole de Cheikh Al Fawzan (un ouléma d'Arabie saoudite considéré comme un des grands savants de l'islam) répondant aux courriers de croyant.e.s tenté.e.s, par obligation, par le recours à la maison de retraite : « *Ainsi, chaque musulman doit avoir la crainte d'Allah. Manquer de respect envers les parents est devenu très répandu en ce temps, les cœurs se sont endurcis, et les parents se sont éloignés. Et les coutumes de nos ennemis des pays occidentaux et les mécréants sont venus à nous, ceux qui n'ont pas de famille ou de maisons, sauf une maison qui ressemble à la maison d'un animal.* » Devant une telle haine, une telle insondable bêtise, les commentaires sont superflus.

Alors oui, battons-nous pour défendre ce droit, ces quelques années libérées des injonctions du

salariat, mais aussi de la morale religieuse. Et jouissons du monde à l'instar de ce personnage qui avait décidé de prendre du recul dans le calme d'une abbaye et qui, écoutant la voix de Billie Holiday pensait finalement : « *What a little moonlight can do, c'est devenu mon unique cérémonie religieuse. (...)* Comment pouvais-je encore hésiter entre un saint et une ivrognesse, entre le soleil et la pluie, la rédemption et la perte, la fidélité et la débauche ? Allais-je choisir l'enfer contre le paradis ? Je n'osais pas répondre, mais il me semblait bien que oui, je préférerais empoisonner ma vie aux parfums vénénéux. Les caresses, les promesses de l'alcoolique, de la droguée, de l'éperdue, donnait des couleurs à mes illusions. Je n'en demandais pas plus. »³

Dominique Delahaye

1 B.Cyrulnik « Psychothérapie de Dieu »

2 Olivier Roy : « L'aplatissement du monde »

3 Jean Colombier : « Le cantique de Billie »

Mort de la démocratie représentative

La démocratie représentative consistant pour les citoyens et citoyennes à désigner électoralement leurs « représentants » ne connaît pas une nouvelle crise passagère mais un délitement continu conduisant à son épuisement. D'autres formes d'expressions et d'actions citoyennes se multiplient et constituent un mouvement vers une autre façon de faire société.

Si l'on croit l'actuelle Constitution, le Parlement joue un rôle essentiel puisque selon l'article 24, il « vote la loi. Il contrôle l'action du Gouvernement. Il évalue les politiques publiques. ».

Les député(e)s, élu(e)s de la nation disposent donc du pouvoir de légiférer sur tous sujets mais sur la base de quel mandat délivré par les électeurs ? L'article 27 de la constitution répond clairement à cette question : « Tout mandat impératif est nul. Le droit de vote des membres du Parlement est personnel. »

Ainsi l'élu est totalement libre de voter ce qu'il veut quel que soit l'avis de ses électeurs et quels que soient les engagements pris lors des campagnes électorales.

Le « mandat » délivré par l'électeur à l'élu est en fait un dessaisissement complet des capacités d'agir du citoyen/électeur.

Ce qui peut expliquer que pour les élections législatives, on est passé d'un taux d'abstention de 22,8 % en 1958 à 51,3 % en 2017. Ce taux d'abstention, auquel il faut ajouter les non-inscrits interroge sur la réelle légitimité des députés à légiférer au nom de la nation. On retrouve un phénomène similaire s'agissant de l'ensemble des élections locales.

Selon bon nombre de politistes, les élus locaux de proximité seraient l'image d'une parfaite démocratie locale.

Pourtant, une enquête menée par l'Association des maires de France débouche sur un constat bien différent. Suite aux réponses apportées émanant de 45 départements, on décompte depuis 2020 la démission de 293 maires, 1 959 adjoints et 9 307 conseillers municipaux. Ceux-ci n'ont pas tous été victimes d'agressions mais tous constatent l'impossibilité qu'ils ont eue à mener des politiques locales cohérentes répondant aux attentes des habitants.

Si de plus en plus d'électeurs désertent les urnes, il apparaît que pour les prochains scrutins locaux, on risque aussi de manquer de candidats.

La prééminence des Exécutifs

Autre constat : sur le plan national comme

local, contrairement aux apparences, ce sont les instances exécutives qui imposent leurs vues face aux assemblées délibératives, qu'il s'agisse du Parlement, des conseils régionaux, départementaux, municipaux et d'intercommunalités locales.

La Constitution de 1958 lors de son adoption ne prévoyait pas l'élection du président de la République au suffrage universel, puis nous avons eu le septennat se différenciant du mandat de cinq ans des députés déconnectant ainsi les deux échéances électorales, puis l'alignement des durées de mandat du Président et des députés, puis l'inversion du calendrier électoral plaçant l'élection présidentielle avant les législatives, donnant ainsi à cette élection présidentielle un enjeu politique essentiel.

La récente séquence de la réforme des retraites montre un pouvoir exécutif en capacité d'utiliser toutes les dispositions constitutionnelles et réglementaires pour faire adopter une loi sans que jamais la Parlement puisse réellement se prononcer sur celle-ci.

Les pouvoirs exécutifs locaux sous d'autres formes disposent des mêmes capacités d'imposer leurs points de vue aux élus, membres des assemblées délibératives, phénomène largement amplifié par la multiplication des « couches institutionnelles » au point que l'électeur n'est plus en capacité de discerner qui décide de quoi.

En fait, les collectivités locales, privées de ressources dans le cadre des politiques d'austérité en sont réduites à gérer les frais de fonctionnement faute de pouvoir investir et donc de construire des politiques locales en lien avec les besoins des populations.

Dans un tout autre domaine, les régressions sont patentées. On peut dire aujourd'hui que la démocratie s'arrête aux portes des entreprises, l'employeur y ayant un pouvoir de décision solitaire.

Les avancées en ce domaine au profit des salariée(e)s dues au Front populaire et au Conseil national de la résistance sont sans cesse mises en cause depuis la Seconde Guerre mondiale, avec une accélération de la régression des droits des salarié(e) depuis une décennie comme la disparition des Comité d'hygiène, de sécurité et conditions de travail (CHSCT).

La période actuelle se caractérise par une défiance générale envers les institutions.

Le philosophe Marc Crepon, directeur de recherche au CNRS s'interroge à ce propos à juste titre : « Comment allez-vous croire qu'il est encore important d'élire un Parlement si lorsque le Parlement est opposé à une loi et en phase avec la population, on passe en

force pour la faire adopter ? ».

Alors, quoi d'autre ?

C'est une évidence, il faut radicalement réformer les institutions actuelles locales et nationales.

Cette réforme doit en modifier tous les aspects : leurs périmètres, leurs modes de fonctionnement comme les modalités électorales avec comme objectif majeur de placer les assemblées délibératives comme actrices essentielles du processus décisionnel.

Cette entreprise devra s'inspirer de la sagesse des constituants de 1793 qui affirmaient à l'article 28 de leur projet : « Un peuple a toujours le droit de revoir, de réformer et de changer sa Constitution. Une génération ne peut assujettir à ses lois les générations futures. ».

Ces réformes indispensables ne sauraient suffire car l'exigence d'une vraie souveraineté populaire s'exprime sous de multiples formes et grandit.

Rien n'échappe à cette aspiration.

On le voit dans les questions d'aménagement des territoires où les grands projets inutiles sont mis en cause comme les projets d'autoroutes, les « datacenter », les aires de stockage de type Amazon...

Les questions liées à l'alimentation font aussi l'objet de multiples batailles en lien avec l'accès à l'eau en confrontation avec les trusts de l'agroalimentaire des bassines aux méthaniseurs en passant par les fermes-usines. Notons aussi de nouvelles formes d'action envers les entreprises notamment pétrolières et de grand luxe incluant le système bancaire qui les finance.

La principale caractéristique de ces actions est qu'elles émanent le plus souvent d'initiatives citoyennes hors du champ politique traditionnel même si parfois certains élus(e) s'y associent.

Dans un tout autre domaine, celui de la volonté de faire société se développe de très nombreuses formes d'activité, là encore en dehors de toute institution.

Cela va des jardins partagés à l'organisation de circuits alimentaires courts en passant par les « cafés citoyens ».

Ce bouillonnement multiforme peut être le terreau d'une nouvelle ère démocratique à condition que la gauche de transformation sociale, écologique et économique y prenne sa part.

Comme le déclame notre grand poète Victor Hugo « Hier vous n'étiez qu'une foule, vous êtes un peuple aujourd'hui ».

Jean-Louis Gregoire

« La souveraineté, l'Europe et le Peuple »¹

Le livre de l'association des amis de Coralie Delaune décédée le 15 décembre 2020 réunit des politistes, des politiques, des essayistes, des journalistes, des historiens, des économistes. Quels que soient leurs domaines, autrices et auteurs s'inscrivent dans la pensée de Coralie Delaune d'une nécessaire souveraineté de la nation. À ce sujet Marcel Gauchet, dans son échange, avec Henri Gaino distingue « *une double nature de la souveraineté : souveraineté tournée vers l'extérieur, souveraineté tournée vers l'intérieur* » La première c'est la souveraineté nationale (la nation), la seconde, c'est la souveraineté du peuple, des citoyens. Elles sont liées. « *Au fond dit Marcel Gauchet- on pourrait dire que la souveraineté du peuple actualise met en œuvre la souveraineté de la nation* ». Sur ce point, sans verser dans un nationalisme identitaire qu'ils abhorrent, les contributeurs

Association des Amis de
Coralie Delaune

LA SOVERAINETÉ, L'EUROPE ET LE PEUPLE

Gérald Andrieu - Aurélien Bernier - Colline Blanc
Véronique Blanc Blanchard - Etienne Campion - David Cayla
David Desgouilles - Frédéric Farah - Marcel Gauchet
Henri Gaino - Philippe Guilbert - Noémie Halioua
Georges Kuzmanovic - Elsa Margueritat - Emmanuel Maurel
Véra Nikolski - Stéphane Rozès - Jérôme Sainte-Marie

MICHALON

s'accordent pour que la souveraineté nationale ne se perde pas dans une souveraineté européenne illusoire. Pour Frédéric Farah, économiste, il faut « *retrouver notre souveraineté juridique pour que le droit national l'emporte sur le droit européen, car on sait à quel point la Cour de Justice de l'Union Européenne favorise les tendances conservatrices* ». Et si aucun traité ne stipule la primauté de l'Europe sur les nations, c'est bien la seule Cour Européenne de Justice qui se l'ai arrogée. Cette Cour est composée de 27 juges et onze avocats généraux désignés par les gouvernements des États membres. Sa dimension démocratique interroge. Frédéric Farah est décidément très sévère à l'égard de l'Europe, pour lui « *l'Europe est l'idiot utile*

de la mondialisation ou pire, la succursale de ses problèmes concurrence fiscale, évasion fiscale ». Sur la primauté de la Nation sur l'Europe, il y a un réel point d'achoppement à gauche avec les Verts se nommant sans ambiguïté Europe Écologies Les Verts.

David Cayla, moins polémique, qualifie l'économie européenne « néolibérale ». Ce n'est pas de sa part un compliment. Il écrit « *La question centrale que se posent les néolibéraux est donc la suivante : "Comment faire en sorte de répondre à la contestation sociale qui implique que l'État intervienne dans l'économie tout en préservant les libertés économiques ? Comment rompre avec le laisser-faire sans entrer dans le collectivisme ?"*

Aurélien Bernier illustre cette problématique avec le démantèlement projeté d'EDF. « *L'idée du projet Hercule était d'ouvrir le capital des activités commerciales, de la distribution et des productions à partir d'énergie fossiles et renouvelables* ».

Qui dit souveraineté du peuple et nation dit aussi frontière. Cette question est traitée plus particulièrement par Gérald Andrieu. Pour que la chose soit claire et ne prête pas à un procès d'intention, le journaliste affirme « *Une frontière n'est pas un mur, elle laisse ou non passer, permet de connaître son vis-à-vis, son voisin, d'avoir de la considération pour lui* ». L'auteur renvoie le lecteur à L'éloge de frontières de Régis Debray : « *Le mur interdit le passage, la frontière le régule* ».

Ce livre politique réunit dix contributions et ouvre des débats après chacune d'elles qui les précisent et les enrichissent. Cet ouvrage devrait plaire aux eurosceptibles et pourrait inciter à la réflexion les europhiles béats. Dans la dernière partie de cet important essai, Véra Nikolski souligne les qualités humaines de Coralie Delaune qui s'inquiétait des conséquences de la construction européenne pour les Français les « *moins riches et les moins puissants* ». Pour ce haut fonctionnaire « *Coralie était profondément républicaine, mais aussi (lui semble-t-elle) profondément socialiste au sens de Georges Orwell.* »

Jack Prout

1 Edition Michalon 21€

Brève

Késaco ?

Un Préfet de Maine-et-Loire, de quelques années en arrière, a cru bon de regrouper un certain nombre de communes par souci d'économies de services publics. Zélé, il a même fait le forcing en usant du chantage aux subventions d'amorçage.

Verrières
en Anjou

Ainsi sont nées : Bellevue-sur Layon (Rablais etc...), Erdre-en-Anjou (autour de La Pouèze...), Les Hauts d'Anjou (Châteauneuf-sur-Sarthe...), Longuenée-en-Anjou (autour de La Meignane...) Garennes-sur-Loire (St Jean-des-Mauvrets...), Segré-en-Anjou Bleu (St Gemmes d'Andigné...), Val-du-Layon (St-Aubin-de-Luigné...), Verrière-en-Anjou (autour de St Sylvain d'Anjou...)

L'« autour » pourrait indiquer la situation géographique de ces communes nouvelles, mais ce « autour » ne peut apparaître dans ces récentes nominations. Vous avez donc intérêt à vous munir d'un GPS nouveau. De ces communes nouvelles devaient découler des économies d'échelle, comme si les communautés de communes ne le permettaient pas ! Si une commune ancienne voulait retrouver sa première identité, il faudrait un référendum de la population et ensuite le feu vert du Préfet en place. De quoi décourager les élus locaux. Qu'on se le dise, la France doit être à l'image de l'Allemagne et oublier son histoire. Ah Europe, Europe, Europe, comme le disait le Général ! Le Préfet zélé est parti, sans doute a-t-il bénéficié d'une promotion.

Jean-Paul Brachet

Une démocratie peut-elle être a-nationale ?

Dans une récente interview, la secrétaire nationale des Verts, Marine Tondelier, affirmait clairement : l'objectif des écologistes est de dépasser l'État-nation. « Mais un dépassement dans les deux sens précisait-elle. Vers l'échelon supranational, à travers l'Europe, et vers l'échelon infranational, à travers les régions, en leur donnant plus de pouvoir, en reconnaissant leur identité, et notamment leurs langues ».

Pour Tondelier, l'échelon national ne serait rien d'autre qu'un échelon administratif comme un autre, malheureusement surinvesti par les politiques, qu'il serait nécessaire de le dépasser pour faire vivre davantage l'expression démocratique à l'échelon supranational – l'Europe – ou aux échelons infranationaux – la commune ou la région notamment.

Cette posture pose néanmoins quelques difficultés qui touchent à la définition même d'une démocratie. Dans l'esprit des écologistes et de quelques intellectuels, la démocratie ne serait que l'affaire d'institutions formelles. Autrement dit, on pourrait créer une démocratie à partir d'une feuille blanche, en organisant des élections régulières et en accordant aux personnes élues des responsabilités spécifiques. Par exemple, les élus régionaux pourraient prendre en charge l'éducation et la culture, les élus nationaux s'occuperaient des infrastructures telles que le système judiciaire et les transports, et enfin les élus européens gèreraient le marché unique et les relations commerciales. Tout cela est-il réaliste ?

Contrairement à ce qu'on croit trop souvent, la démocratie n'est pas simplement un système qui sert à choisir les meilleurs d'entre nous pour mettre en œuvre les décisions les plus efficaces. D'ailleurs, le vote populaire ne met pas toujours à la tête d'une administration les personnes les plus responsables et les plus soucieuses de l'intérêt général. Les politiques ne sont pas des intellectuels ou des technocrates ; ils ne sont pas là pour faire le « bon » choix, car la plupart du temps, la « bonne » décision n'existe pas. Un choix politique, engendre nécessairement des perdants et des gagnants. Aussi, tout l'art de l'action politique est de décider ce qui correspond le mieux à l'état d'esprit du moment,

ce qui est socialement le plus acceptable. Son objet n'est pas la « performance », mais la paix civile ; ce qui importe n'est pas d'avoir raison mais de prendre une décision perçue comme légitime.

La légitimité est une composante essentielle à la démocratie. Si le vote populaire n'est pas synonyme d'efficacité, il a cependant le mérite d'apporter de la légitimité à un responsable. Sous l'ancien régime, la légitimité du souverain venait non pas de ses compétences – pour cela il pouvait toujours bénéficier des conseils de ses ministres – mais du fait qu'il avait été choisi par Dieu. C'est la raison pour laquelle monarchie et religion sont indisso-



ciables. On verra toujours, même dans les monarchies contemporaines, le monarque s'appuyer sur une religion d'État. À l'inverse, dans une République laïque comme la nôtre, la transcendance ne procède pas de la religion mais de la volonté populaire.

En quoi la volonté populaire est-elle légitime ? Et qu'est-ce que cela implique exactement ? Imaginons un empire. En tant que tel, il peut gouverner une multitude de peuples. Sa transcendance vient de sa puissance militaire ou de l'onction d'une religion. À l'inverse, dans le cas d'une République, la transcendance émane d'une autre institution : la Nation. Une nation n'est rien d'autre qu'un peuple conscient de lui-même et porteur d'une vision politique. Dans un empire, les peuples sont sujets ; dans une république, la Nation est souveraine : elle porte un projet politique qu'elle entend mettre en œuvre en se dotant d'un État.

Si la légitimité émane de la Nation, on comprend que la démocratie est indispensable au fonctionnement d'une république, car c'est par elle que les grands objectifs de la Nation sont formulés. L'existence d'un sentiment national, permet aux élus de disposer d'une légitimité bien plus forte que celle que leur aurait octroyée une simple association

de votants isolés. En effet, si le vote n'était que le fait d'individus n'ayant aucun sentiment d'appartenance collective, qu'est-ce qui empêcherait les électeurs mis en minorité de faire sécession après chaque élection pour éviter d'appartenir au camp des perdants ? Une fois élu, un responsable politique ne peut donc plus se comporter comme un technocrate ou comme un monarque régnant sur ses sujets. Il doit maintenir une relation avec la nation sous peine de perdre sa légitimité.

La véritable force de la démocratie nationale n'est donc pas de faire les « bons » choix, mais de parvenir à faire accepter les choix qui sont faits à ceux qui sont lésés. En démocratie, l'enjeu d'une décision politique n'est pas de satisfaire la majorité mais d'être acceptée par la minorité. Les démocraties dépourvues de sentiment national sont nécessairement dysfonctionnelles, susceptibles de se diviser après chaque élection. S'il n'y a pas de liens culturels, politiques et historiques entre les individus qui votent, alors le vote ne produit aucune légitimité et engendre du séparatisme.

Revenons-en à Marine Tondelier. Peut-il exister une démocratie supranationale ? La construction européenne démontre que non. Tous les choix politiques de l'UE sont restreints par la force du droit et des traités, par celle de la Commission et d'autorités non élues telles que la BCE et la Cour de justice européenne. Le caractère a-démocratique de l'UE est une condition de sa survie ; car si les élus européens avaient vraiment le pouvoir de décider de choses importantes, cela entraînerait inévitablement des débats et des conflits entre Européens et, en fin de compte, le refus des pays minoritaires à se soumettre à la décision de la majorité. De même, qui s'intéresse vraiment, en France, à ce qu'il se passe dans sa région ? À quel moment dans l'histoire française a-t-on vu un important mouvement social régional exister ? Le fait est que le sentiment d'appartenance politique n'existe pas à l'échelle régionale ou municipale, car que ce n'est pas à ce niveau que s'expriment politiquement les citoyens. Les identités régionales, lorsqu'elles existent, n'ont rien à voir avec un sentiment national. Voilà pourquoi démocratie et nation sont intrinsèquement liées. Aussi le risque, à vouloir dépasser l'État-nation, c'est surtout de dépasser la démocratie.

David Cayla

Bande dessinée

Pendant longtemps la bande dessinée a été considérée comme une manifestation artistique mineure, infantile. Elle concourait au nivellement de la jeunesse par le médiocre. Nivellement aussi par la laideur. Nulle beauté, nulle poésie dans le texte, prétend une ligue de moralité. L'immoralité supposée des situations et des sentiments pervertirait la jeunesse et la détournerait des lectures édifiantes.

Le lien supposé entre la hausse de la délinquance juvénile et la lecture des illustrés justifie l'adoption de la loi du 16 juillet 1949 sur les publications destinées à la jeunesse. L'absence admise de contenu éducatif légitime par ailleurs les réserves émises à son égard par le monde enseignant. Aujourd'hui l'image de la BD a profondément changé. Relisons ensemble des ouvrages publiés dans la dizaine d'années suivant la fin de la Seconde Guerre mondiale. Par exemple, *Les Aventures de Blake et Mortimer* qui démarrent en septembre 1946 dans le premier numéro du Journal Tintin sous la plume d'Edgar P. Jacobs. Né en 1904, de nationalité belge, il entame une carrière de chanteur lyrique. Pour compléter ses cachets il utilise ses talents de dessinateur pour illustrer des catalogues de grands

*Il se consacre alors
au dessin en devenant
collaborateur d'Hergé*

magasins. La Seconde Guerre mondiale met fin à sa carrière lyrique. Il se consacre alors au dessin en devenant collaborateur d'Hergé, participant à la refonte des premiers albums de Tintin. En 1946 il intègre, dès sa création, l'équipe du journal Tintin avec ses propres personnages. Il publie en planches hebdomadaires. *Le Secret de l'Espadon*, première aventure de ses héros récurrents. Deux de ses amis lui servent de modèles pour le capitaine Blake et le professeur Mortimer. Il se représente lui-même en Olrik ennemi permanent des deux précédent. Succès dès l'origine. La série comporte 19 aventures dont 8 écrites par Jacobs avant sa mort en 1987. Examinons les trois premières, dans l'ordre chronologique : *Le Secret de l'Espadon*¹, *Le Mystère de la Grande Pyramide*² et *La Marque Jaune*³. On y trouve tout ce qui fait la qualité, les défauts et l'attrait de la BD.

Le Secret de l'Espadon

Première interrogation, pourquoi un auteur belge choisit comme héros positifs deux Anglais ? Deux réponses. Il veut imiter Sherlock Holmes et le docteur Watson, avec Olrik en équivalent de Moriarty. Plus vraisemblable, en 1946, date des premières publications, la Seconde Guerre mondiale vient de se terminer. L'Angleterre bénéficie du prestige de la victoire sur les nazis et la bombe atomique permet aux USA de vaincre le Japon. Blake endosse l'uniforme de capitaine et Mortimer la blouse blanche du professeur, spécialiste de physique nucléaire.

Trois tomes dans l'édition de 1984, deux en 1950, racontent le déclenchement surprise d'une troisième guerre mondiale, vision métaphorique de la Seconde Guerre mondiale

*Pour compléter
ses cachets,
il utilise ses talents
de dessinateur*

et de l'expansionnisme japonais. Les armées victorieuses d'un dictateur basé au Tibet dominent le monde. Au terme de multiples péripéties, Blake et Mortimer, traqués par le colonel Olrik, chef des services secrets du dictateur, parviennent finalement à la base secrète sous-marine avec les plans de l'Espa-



don, avion révolutionnaire conçu par Mortimer. Il leur assurera la victoire finale. Cette BD baigne dans une atmosphère de racisme latent à l'encontre des jaunes et des Arabes. C'est dommage. Sur le plan scientifique, une pompe à chaleur gigantesque – Jacobs écolo avant l'heure – fournit son énergie à la base secrète sous-marine, utilisant la différence de température entre l'eau tiède de surface et l'eau froide des profondeurs. Le physicien français Georges Claude, à l'ori-

gine de la création de la société Air Liquide, étudia le procédé dans les années 1930. Un professeur de physique pourrait utiliser la description exacte du processus donnée en page 22 du tome III, et évoquer aussi le fonctionnement du cyclotron dessiné page 20. L'Espadon, avion se déplaçant aussi bien dans l'eau que dans l'air avant d'atteindre ses cibles, préfigure les sous-marins à propulsion nucléaire lanceurs, en plongée, de missiles intercontinentaux. À l'enseignant de géographie de placer Lhassa, le détroit d'Ormuz, Karachi et Hyderabad, sur une carte d'Asie. Le professeur de littérature, amateur de Jules Verne, reconnaîtra, en page 34 du tome III le calmar géant attaquant le Nautilus et la balade sous-marine en scaphandre autonome de Vingt Mille Lieues Sous les Mers.

Le Mystère de la Grande Pyramide

Seconde aventure de nos deux héros. Elle mêle enquête policière et Égypte pharaonique. De mon point de vue, la meilleure de la série, du moins celle qui m'a donné l'envie d'aller un jour en Égypte. La qualité de dessin se révèle bien supérieure à celle des premiers albums.

Sur l'invitation d'un ami, Mortimer se rend au Caire. Au vu du papyrus attribué à Manethon, il pense qu'une chambre secrète, la chambre d'Horus, existe au sein de la pyramide de Khéops. Chambre qui contiendrait la dépouille et le trésor d'Amenothep IV, plus connu sous le nom d'Akhenaton. Comme

vous le devinez déjà le bandit Olrik, reconverti en trafiquant d'antiquités, la recherche aussi. Ils finissent tous par la découvrir. Par un passage secret, connu de lui seul, le cheik Abdel Razek, descendant initié des disciples d'Akhenaton les rejoint.

Avec ses pouvoirs magiques il détruit l'esprit d'Olrik et prend le temps d'expliquer à Blake et Mortimer les événements qui marquèrent le règne et la fin de règne d'Akhenaton. Puis il efface leurs souvenirs pour conserver le secret de la chambre d'Horus. Sortis de la pyramide, ils pensent avoir rêvé et l'on aperçoit Olrik devenu dément s'enfonçant dans le désert.

Suite page suivante

En plus de la fiction, avec cette BD, vous aurez droit à une véritable leçon sur un pan de l'histoire de l'Égypte des pharaons débutant par une visite du musée égyptien du Caire. Attention, ne croyez pas à la pierre de Maspero invention de Jacobs qui s'inspire de la réelle pierre de Rosette du British Muséum. Par contre Manethon, un prêtre et historien, auteur d'une Histoire de l'Égypte, existe bien. Il vécut au IIIe siècle avant notre ère. L'ensemble du récit peut se lire comme une critique voilée des pratiques occidentales en Égypte. Le docteur Grossgrabenstein, archéologue amateur, garde pour lui les antiquités trouvées dans son chantier de fouilles. Jacobs montre l'exploitation des fellahs dans les fouilles, Blake et Mortimer les respectent et les défendent, au contraire d'Olrik. Cela justifiera, lors de l'explication finale dans la chambre d'Horus, l'attitude du cheik Abdel Razek qui leur déclare : « *J'ai voulu satisfaire votre légitime curiosité parce que je vous sais hommes de bien* ». Vous apprendrez de la bouche du cheik que les guerres de Religion existaient déjà à cette époque entre les adorateurs d'Amon et les adorateurs d'Aton. À la mort d'Akhenaton, les premiers n'hésiteront pas à détruire tout ce qui rappellerait le culte de l'hérétique. Occasion de rappeler la destruction des Bouddhas de Bâmiyân par les talibans d'Afghanistan.

L'idée de Jacobs d'une chambre secrète tourmentait les égyptologues. La science moderne lui redonne une actualité. Une radiographie par muons, particules issues des rayons cosmiques, révéla en 2017 la présence d'une cavité inconnue au cœur de la pyramide. Lieu du trésor d'Akhenaton ????

La Marque Jaune

Le troisième récit plus court que les deux précédents, n'occupe qu'un album.

Les experts ès bandes dessinées le considèrent comme le plus abouti et le plus emblématique de Jacobs. Il utilise ici le mythe du savant fou. Le docteur Septimus, pour se venger du dédain et des railleries accueillant ses thèses sur le contrôle et l'amplification des courants électriques du cerveau à l'aide de son invention, le télécephaloscope, transforme Olrik, récupéré fou dans le désert, en Marque Jaune, esclave obéissant doté de superpouvoirs. On apprendra que vers la fin de l'histoire qu'Olrik et La Marque Jaune ne font

qu'un. Avec lui, Septimus dérobera la couronne royale britannique et capturera quatre notables ainsi que Mortimer. L'utilisation de la formule magique, *par Horus demeure*, confiée, dans l'épisode précédent, à Mortimer par le cheik Abdel Razek, réveille Olrik de sa folie. Pour punir Septimus, il l'exécute par désintégration, et se sauve par les égouts. Dans la dernière page, Blake tire la morale. La fin de Septimus est un avertissement à « *tous ceux qui tenteraient à des fins criminelles d'oublier que la Science véritable est au service de l'Humanité, que son but est*



de travailler à l'avancement du Progrès et non de servir la vanité, l'ambition ou la tyrannie d'un seul individu. » Beau sujet qu'un professeur de philosophie devrait proposer à ses élèves. Les progrès des neurosciences, l'utilisation pour examiner le fonctionnement de notre cerveau de scanners et autres IRM de plus en plus sophistiqués, ne risquent-ils pas d'aboutir au télécephaloscope imaginé par Jacobs et au contrôle de l'être humain ? Pour illustrer un cours d'anglais, quelques expressions relevées au fil des pages : look there, how do you do, heavens, damned, guinea pig. Le professeur aura aussi l'occasion d'expliquer la place et le rôle des clubs pour les élites sociales anglaises. Au contraire de recommandations contemporaines, nos héros fument et boivent du whisky. Notons au passage que les bijoux de la couronne britannique ne sont plus aujourd'hui conservés dans

une des tours de l'enceinte mais dans la caserne Waterloo, bâtiment intérieur de la Tour de Londres.

Remarques complémentaires

Saute aux yeux l'absence quasi totale de personnages féminins, ce qui fera supposer à certains commentateurs que Blake et Mortimer étaient homosexuels. La même supposition existe aussi pour Sherlock Holmes et Watson. Explication beaucoup plus vraisemblable, la loi du 16 juillet 1949 sur les publications destinées à la jeunesse interdisait objectivement toute allusion aux relations entre les hommes et les femmes, si innocentes soient-elles. La Marque Jaune faillit tomber sous le coup de la censure pour la vignette, en bas à droite de la page 22 (voir l'illustration). Elle montre Septimus lisant le magazine *Illustrated* du 17 octobre 1953. La couverture montre une danseuse en tutu assise sur une malle. Contenu jugé trop érotique par le Comité de censure français. On traita Jacobs de « cochon ». À Paris, un directeur de lycée déclara que si un dessin aussi indécent paraissait dans *Le Journal de Tintin*, il en interdirait la lecture dans son établissement !!!!

Pour vous convaincre, du sérieux des bandes dessinées, La Marque Jaune a fait l'objet d'une conférence au Collège de France⁴ et un ancien ministre des Affaires étrangères, Hubert Védrine, a écrit une biographie d'Olrik⁵.

Vous souhaitez vous forger votre propre opinion. Alors, si je peux me permettre un conseil, lisez en priorité *Le mystère de la grande pyramide*.

Yves Mulet Marquis

1 https://fr.wikipedia.org/wiki/Le_Secret_de_l'Espadon

2 https://fr.wikipedia.org/wiki/Le_Mystère_de_la_Grande_Pyramide

3 https://fr.wikipedia.org/wiki/La_Marque_jaune

4 <https://www.college-de-france.fr/agenda/seminaire/quelques-albums-incontournables/la-marque-jaune-edgar-p-jacobs>

5 <https://www.fayard.fr/documents-temoignages/olrik-la-biographie-non-autorisee-9782213712604>

Rien n'est simple

Bienfaits du pétrole

Aussi contre intuitif que cela puisse paraître, le développement de l'industrie pétrolière protégea la biodiversité maritime. À la fin du XIX^{ème} siècle début du XX^{ème} la chasse à la baleine battait son plein et l'on se dirigeait inexorablement vers la dispa-

rition de ces cétacés. La graisse des baleines, transformée en huile, servait à la fois pour l'éclairage public et le graissage des machines.

L'arrivée de la lampe à pétrole et des lubrifiants de synthèse tirés de la distillation du pétrole remplacera quasi totalement l'huile

de baleine dont l'utilisation devint négligeable dès 1930. On peut donc dire qu'à cette époque le pétrole et Rockefeller ont sauvé les baleines. Rien n'est simple !

YMM

Voie Professionnelle, voie sans issue

Éducation nationale et formation professionnelle : Un choix gaullien de « régulation du capitalisme » ?

La création de la voie professionnelle en 1959 a été le fruit de combats entre le patronat - qui avait auparavant la main sur la formation des jeunes - le pouvoir, et les enseignants. Le président De Gaulle impose la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans et une réforme du système. Les collèges d'enseignement technique (CET), précurseurs des lycées professionnels sont créés. En 1961, 200 000 élèves y sont scolarisés. En 1976 ils sont 700 000 inscrits en LEP sur un total de 1 700 000 lycéens et lycéennes. Ils préparent un CAP ou un BEP pouvant conduire à une poursuite d'études. C'est une « désouvriérisation » de l'enseignement professionnel. À cette période, les centres de formation d'apprentis (CFA) n'accueillent que 160 000 jeunes. En 1985 les LEP deviennent des lycées professionnels (LP). Un baccalauréat professionnel en deux ans après le BEP est créé. De 1987 à 1995 le nombre de bacheliers toutes voies confondues passe de 300 000 à 500 000. 40 % de cet accroissement s'explique par le succès des bacs professionnels. Mais ce que le MEDEF recherche c'est une main-d'œuvre bon marché. Il s'organise alors avec la complicité des gouvernements successifs une offensive de démantèlement des LP au profit de l'apprentissage afin de reprendre la main sur la formation. La voie professionnelle devient la voie de relégation des élèves dont les résultats sont estimés insuffisants à l'issue du collège pour un cursus en seconde générale.

Depuis les années 1990 « l'apprentissage comme credo, le privé comme mantra »

7 milliards d'euros attribués en 2020 pour 450 000 apprentis alors que le budget annuel pour les LP publics est de 4 milliards pour 520 000 jeunes. (Au passage soulignons que les LP privés raffent la plus importante part des « taxes professionnelles »). Charité bien ordonnée... L'engagement de l'état pour apporter au patronat une main-d'œuvre malléable est patent. Depuis 2020, le cumul

des aides aboutit à une gratuité d'embauche des apprentis. La réforme (entendre comme habituellement la contre-réforme ou encore la destruction) annoncée par E. Macron portera un coup dur au LP. La durée des stages en entreprises serait augmentée de 50 % dès la rentrée 2023. Cela signifierait une main-d'œuvre bon marché pour le patronat, (élèves de terminales en capacité de produire) avec moins d'heures de cours dans les enseignements généraux et professionnels. Finalement un abandon de poursuite d'études pour



LEP Ludovic Ménard, Trélazé

des milliers de jeunes des milieux populaires. Cerise sur le gâteau c'est l'état qui verserait quelques euros pour « rémunérer » ces jeunes « stagiaires ». Rassurons-nous, ce serait fort mal payé ! L'apprentissage n'est pourtant pas si mirifique. En 2021 le service du gouvernement « Inserjeunes » faisait état des 30,1 % des contrats interrompus avant terme pour les CAP et de 26,9 % pour les Bacs Pro. Or, après une rupture de contrat, trois quarts des jeunes abandonnent leur formation. Pour celles et ceux qui arrivent à la fin de leur cursus un sur cinq n'obtient pas son diplôme, c'est plus important que par la voie scolaire où la réussite est de 85,4 % pour les CAP, seulement 83,3 % pour le statut d'apprenti.

L'homme, le producteur, le citoyen

Pour la sociologue Fabienne Maillard, si la nomination en juillet 2022 de la ministre de l'enseignement et de la formation professionnelle sous la double tutelle de l'Éducation nationale et du travail constitue un retour en arrière de plus de 100 ans, elle est en cohérence avec les annonces du candidat, puis du président Macron souhaitant des lycées professionnels « davantage ouverts à l'ap-

prentissage et aux entreprises locales ; un changement de « logique des formations » afin qu'elles correspondent « mieux aux besoins des professionnels ». Fabienne Maillard rappelle que c'est pour réguler l'explosion du nombre de CAP et la totale illisibilité de leurs contenus que les diplômes deviennent nationaux et placés sous tutelle du ministère de l'Éducation dans les années 1940. Des commissions professionnelles consultatives (CPC) où sont représentés salariés, employeurs, enseignants ont été mises en

place en 1948. Elles permettent la conception des diplômes, de leurs contenus et leurs modifications régulières pour répondre aux évolutions des métiers par confrontation des points de vue. (Un processus démocratique qui permettait d'éviter bien

souvent que ces modifications ne s'effectuent que sous la pression du patronat.) La composition et le fonctionnement des CPC ont été modifiés par la loi « Avenir professionnel » de 2018 pour donner plus de pouvoir aux branches professionnelles au détriment de la présence des organisations représentatives des enseignants. Petit à petit, morceau après morceau : détruire le service public.

Au fond, défaire le programme « des jours heureux ».

« Le lycée professionnel d'E. Macron serait le laboratoire d'une libéralisation complète de l'Éducation nationale. Avec une carte des formations décidée localement, des diplômes et contenus conçus sans les enseignants, des volumes d'enseignements et des obligations professionnelles décidés au niveau du lycée, la dérégulation serait complète. »

Alain Paquereau

Article rédigé à partir du dossier argumentaire de la revue « Pour N°223 / octobre 2022. »
Fabienne Maillard : professeure des universités Paris 8 / CIRCEFT

Livré aux entreprises

Un humaniste, pour l'enseignement professionnel, aurait visé à concilier l'ouvrier, le technicien, et le citoyen critique. Il aurait en conséquence rétabli quatre années pour la préparation au baccalauréat et introduit dans les études de la philosophie. Mais Macron de son bref passage auprès

de Paul Ricoeur n'a rien retenu, aucune empreinte. En revanche, de son plus long passage à la banque Rothschild, il garde une trace indélébile. Dans l'antagonisme de classe du système capitaliste, il a choisi le camp des riches et des puissants. Il en est un servile soutien politique. Pour séduire les jeunes adolescents, les stages en entreprises seront rémunérés. Non, ce

ne sont pas les potentiels employeurs qui paieront, mais l'État. Et l'État c'est lui ! Ce cadeau s'ajoutera aux exonérations fiscales. L'allongement de la durée des stages se fera naturellement au détriment de la formation générale.

J. P.

IPS : Indice de position sociale à Angers

Dans le numéro 142 de l'Anjou Laïque nous avons rendu compte sous le titre « Pour les pauvres l'école laïque » des données nationales « IPS » Ces résultats statistiques confirmaient que la « concurrence scolaire » était loin de favoriser les élèves des milieux populaires. Bien au contraire elle accentuait la ségrégation sociale. Les plus riches se payent le privé.

Le choix s'il reste idéologique (le racisme n'est pas exclu) serait peu religieux. Le ministre de l'éducation qui scolarise ses enfants à l'école Alsacienne de Paris, archétype caricatural de l'entre-soi, demande gentiment à l'enseignement privé catholique sous contrat de mieux faire. Quelle fermeté. Décidément le côté Pap(e) l'emporte sur le versant N'diaye !

Chez nous, en terre angevine, Claude Debussy vs Saint Aubin

Le journal Le Monde s'est particulièrement intéressé à notre ville¹. L'enquête sur la mixité sociale des collèges à Angers est sans appel. L'évitement des collèges publics des quartiers populaires par le choix du privé

est la règle, les dérogations à la carte scolaire évitent la sectorisation. Gardons en mémoire que l'indice de position sociale s'étage de 51 pour le plus faible à 157 pour le meilleur. La moyenne des collèges français est fixée à 102,08. Les IPS angevins vont de 58 à 123 pour les collèges publics et de 100 à 139 pour les collèges catholiques sous contrat. Claude Debussy affiche 90. Un petit kilomètre plus loin, à Verrières-en-Anjou pour les anciens précisons qu'il s'agit de la réunion des communes de Pellouailles-Les-Vignes avec Saint Sylvain d'Anjou (...) le collège catholique Saint Aubin de la Salle est côté 112. C'est la mesure de l'entre-soi, de la ségrégation, des choix « consuméristes » des parents soucieux de protéger leurs enfants de la mixité sociale. Le principal de cet établissement privé précise d'ailleurs que : « 60 % de ses élèves de 6^e proviennent des écoles publiques alentour et « peu » mettent en avant le projet catholique de l'établissement. » Pour tenter de résister les établissements se vendent. Il faut organiser des portes ouvertes pour les parents des CMI. « L'enjeu principal reste de sécuriser les parents »², Saint Aubin de la Salle propose de l'équitation, Debussy une classe or-

chestre, une section anglais-chinois.

La concurrence à tout prix. Claude Debussy vs Jean Lurçat

En toute fin de notre précédent article nous précisons que le « bon » collège public était une première tendance à l'évitement des concentrations d'IPS faibles. L'illustration de ces comportements s'observe entre les deux collèges publics séparés par le boulevard du Doyenné. Le collège Jean Lurçat perd ses élèves de secteur au profit du collège Claude Debussy. Classé REP+ (Réseau d'éducation prioritaire renforcé) bâti au centre du quartier de Montplaisir (pour les plus anciens, « la zup nord ») il subit l'évitement par dérogations. « Près de trente élèves de CM2 de ce



secteur rejoignent Claude Debussy. » Jean Lurçat perd ainsi une classe de 6^e ! Le principal du collège préféré analyse « Certains parents du quartier veulent absolument inscrire leurs enfants chez nous, quand d'autres relevant de notre secteur jugent que la progression sociale, c'est d'aller dans le privé. Chacun vise la classe sociale supérieure. » Le collège Jean Lurçat, faut-il le préciser affiche un IPS de 58,6 parmi les plus bas de France métropolitaine. 30 points de moins que son « concurrent public ». Quand s'arrêtera cette course à l'évitement de la classe sociale « inférieure » Comment rompre avec le dualisme scolaire ?

Le dualisme scolaire est un séparatisme

La présidente du conseil départemental Florence Dabin (ex-enseignante de l'enseignement privé catholique) toujours aussi peu empressée de concurrencer l'enseignement privé du côté de Beaupreau ne nous le permettrait pas. Elle promeut avant tout « la liberté de choix des familles » afin que « chaque élève s'épanouisse dans l'univers qu'il a choisi ». Classique répétition des discours libéraux sur le libre choix de l'école visant à affaiblir

afin de le détruire notre service public d'éducation. Les arguments se complètent d'élitisme : ouverture « de filière d'excellence », « de pépites » au sein de chaque collège. Pour un tel programme les principaux de collège devront sortir des meilleures écoles de commerce ! Depuis l'abandon en 1984 de la tentative Alain Savary d'un Service Laïque unifié de l'éducation nationale (SPULEN), l'enseignement privé catholique financé à plus de 73 % par les subventions de l'état et des collectivités locales s'est développé et renforcé sous contrôle de l'épiscopat. Article 178 des statuts de l'enseignement catholique (2 013) : « Une école catholique reçoit sa mission de l'Église qui est au principe de sa fondation. C'est par l'autorité de tutelle

que lui est donnée une existence ecclésiale. Tout établissement catholique d'enseignement relève donc nécessairement d'une autorité de tutelle, mandatée ou agréée par l'évêque du lieu. Aucune école catholique ne saurait s'en dispenser. » C'est bien un réseau d'enseignement que finance la loi Debré de 1959. C'est évidemment contraire à la loi de 1905. C'est cette loi qui a sauvé l'enseignement « libre ». C'est ce qui permet à l'Église catholique de conserver son emprise sur la société malgré le dé-

laissement des pratiques religieuses. Le privé obtient toujours plus de moyens, le public de moins en moins. (Accords Lang-Cloupet 1992. Loi Carle de 2009. Instruction obligatoire à 3 ans formidable cadeau à l'enseignement privé. Parcours sup intégrant les formations privées : 40 % du total selon le Figaro).

École publique, fonds publics !

Il nous est fait le procès de vouloir ranimer la guerre scolaire. Cela convient bien à ceux qui sont en train de la gagner. S'organiser pour que tous les élèves se rassemblent sur les bancs d'une même école émancipatrice reste notre idéal. Il serait temps d'en finir avec le dualisme qui pourrait s'enkyster en apartheid.

Alain Paquereau

¹ Article de Sylvie Lecherbonnier / Le Monde : Mixité sociale des collèges : Angers à l'heure de l'évitement généralisé.

² Eric Gauthier principal du collège Debussy

"Monarchie" disent-ils

Il est de bon ton, chez les Froggies, de se moquer de l'appétence de leurs voisins Rosbifs pour les fastes royaux et les cérémonies grotesquement moyenâgeuses et religieuses, et aussi pour les petits secrets et grands scandales de leur royale famille, pourtant si effroyablement coûteuse à entretenir. Il ne faudrait tout de même pas opposer trop manichéennement les deux peuples : car, outre Manche, l'indifférence et le dégoût ont gagné beaucoup de terrain, cependant que, chez les mangeurs de grenouilles, on trouve aussi quantité de décrébrés qui gobent avidement ces frasques et ces fastes, et des magazines et des émissions télévisées qui en font leurs choux gras, histoire d'achever de crétiniser le bon peuple. Même des journaux sérieux tels que "Le Monde" ont évoqué la cérémonie dite du « couronnement », presque mille ans après celui de Guillaume le Conquérant : c'est sans doute ce qu'on appelle le progrès... Il n'en reste pas moins que, si royauté il y a bien chez les Angliches, on ne saurait parler pour autant de monarchie, puisque l'individu si dispendieusement choyé par ses féaux sujets pour ne faire que de la figuration, ne dispose en réalité d'aucune espèce de pouvoir : lequel est entre les mains d'un gouvernement responsable devant la chambre des députés élus. On peut, certes, critiquer le système électoral, l'existence d'une rétrograde chambre des pairs et quelques autres absurdités propres au régime britannique, mais du moins force est-il de constater que le pouvoir

n'est pas concentré entre les mains d'un seul être humain, de l'un ou l'autre sexe. Un « royaume », admettons, puisqu'il y a bien un roi purement décoratif (?), qui est supposé symboliser la nation (ou incarner l'Empire défunt) ; mais pas une « monarchie » pour



autant, en l'absence d'un monarque digne de ce terme.

Quant aux Froggies, ils ne sont pas à un paradoxe près. Ils se targuent volontiers d'être républicains et d'avoir jadis coupé la tête d'un roi, mais, en quelques décennies, ils ont

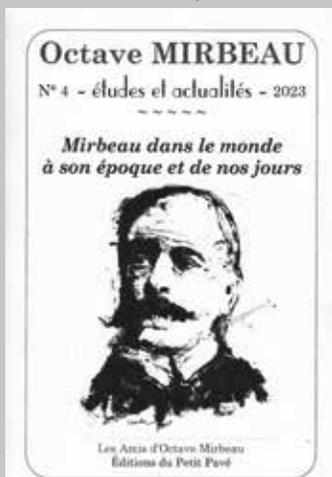
mis en place un régime très clairement monarchique, où c'est de plus en plus un seul individu qui, se jugeant le seul compétent et infiniment au-dessus de la tourbe de ses méprisés sujets, qui ne sont « Rien » à ses yeux, n'obéit qu'à son bon plaisir, impose ses décisions à un peuple réfractaire, et choisit seul les hommes liges chargés de l'exécution de ses basses œuvres. Et cette monarchie, comme si de rien n'était, on continue de l'appeler « république », par antiphrase sans doute, selon un procédé classique : les mots ont alors pour fonction de cacher les maux. Dernière en date de cette sinistre guignolade pseudo-républicaine : le monarque himself s'est offert le luxe de lancer un appel à ... la Résistance ! Il ferait beau voir (Simone) que le bon peuple le prît au mot et répondît à cet appel en mettant à sac le palais royal, en éjectant le guignol qui prétend glorifier la « Résistance », voire en lui tranchant carrément la caboche... Effet boomerang !

Ledit guignol a d'ailleurs pour habitude de recevoir ses pairs en grande pompe (funèbre), avec une prédilection pour des invités d'horreur : son bon ami Poutine (deux fois), Trump, MBS, Sissi, et maintenant Modi... programmé pour célébrer le 14 juillet 1789 !!! Choix ô combien révélateurs de ses fraternelles appétences ! Pauvre Micronistan, qui en est décidément resté à Louis XIV et Napoléon !

Pierre Michel

Trentième numéro de la revue Mirbeau !

Ce trentième volume entend poursuivre le travail mené depuis 1993 : enrichir encore les études portant sur l'ensemble de la production de Mirbeau, et contribuer à la popularisation, auprès d'un plus large public, des œuvres, des valeurs et des combats, toujours actuels, de « l'imprécateur au cœur fidèle ». Il comporte donc des articles universitaires et des synthèses relatives à la littérature, à l'art et à l'histoire, mais aussi un grand nombre de documents inédits, de témoignages divers, d'informations nouvelles sur Mirbeau, sur ses nombreux amis et confrères, sur l'actualité de Mirbeau aujourd'hui, et sur les actualités mirbelliennes à travers le monde, ainsi que de très riches notes bi-



bliographiques sur l'écrivain et sur tous les aspects de la Belle Époque, dont il était un acteur reconnu et influent. C'est ainsi qu'on y croise Tolstoï et Zola, Paul Hervieu et Albert Adès, Claude Monet et Auguste Rodin, Van Gogh et Gorki, Alphonse Allais et les Incohérents...

Comme les trois premiers volumes de la nouvelle série, il est superbement illustré (160 illustrations, dont un grand nombre en couleurs) et comporte notamment des œuvres originales signées Philippe Barbier, Jacques Cauda, Jean Estaque, Antoine Juliens, Nadia Khiari, Daria Matskevitch, Stefan Prince, Nicolas Rozier, Corinne Taunay et Éloi Valat. Bref, un volume tout à la fois très riche, très divers, fort interna-

tional, très beau et moult attrayant, qu'on se le dise !

Pour commander le volume (26 €), ou adhérer aux Amis d'Octave Mirbeau (36 €, ou 20 € pour les étudiants et les chômeurs), adresser un chèque à l'ordre des Amis d'Octave Mirbeau, 10 bis rue André Gautier, 49000 ANGERS.

Ou bien faire un virement sur le compte bancaire de notre association :

LA BANQUE POSTALE - Centre financier La Source

Compte n° 1461174S032

IBAN : FR91 2004 1010 1114 6117 4S03 214

BIC : PSSTFRPPNTE

Ou bien encore payer sa cotisation ou son abonnement via PayPal, en utilisant cette

adresse : michel.mirbeau@free.fr .

#OctaveMirbeau #AOM #PierreMichel

Fermeture de maternités

Au cours de son allocution du lundi 17 avril 2023, après l'adoption de la loi – car tel est son bon plaisir - portant l'âge de départ à la retraite à 64 ans, le Président de la République donnait cent jours au gouvernement pour s'attaquer à trois chantiers prioritaires dont entre autres celui des progrès pour mieux vivre qui contient l'hôpital. Lorsque vous lirez l'article ci – dessous, les cent jours se seront probablement écoulés. J'espère que le gouvernement aura alors réfléchi positivement sur le contenu d'un rapport publié fin février.

L'Académie nationale de Médecine s'était «auto saisie » pour établir un rapport sur la *Planification d'une politique en matière de périnatalité en France*. Le 28 février dernier, le professeur Yves Ville chef du service d'obstétrique de l'hôpital Necker à Paris le remettait à l'Académie. L'intégralité du rapport, 25 pages, adopté à la quasi-unanimité, par l'Académie, est consultable sur le site : <https://www.academie-medecine.fr/wp-content/uploads/2023/03/RAPPORT-planification-de-la-périnatalité-.pdf>.

Résumé du rapport

Il recommande la fermeture d'une centaine de petites maternités dans toute la France. Pour arriver à cette conclusion il présente plusieurs arguments. La plupart des accouchements ont lieu au maximum à 30 minutes du domicile. Les maternités de proximité dont on envisage la suppression ne garantissent pas une



Salvador Dalí, Maternitat, 1921

sécurité d'accouchement suffisante. Enfin il mentionne la difficulté voire l'impossibilité de recruter du personnel médical et paramédical pour les maternités de proximité. Ne devraient être maintenus que les établissements qui « produiraient » au moins 1000 accouchements par an. Toutes ces justifications sont discutables. Si une durée de trajet de 30 minutes semble plausible en milieu urbain dense, elle semble difficile à garantir dans

les zones d'habitat dispersé, en particulier en milieu rural et de montagne. L'absence ou la moindre sécurité des accouchements dans les



Pablo Picasso, La Maternité, 1905

maternités de proximité est largement contestable. Depuis 60 ans, la mortalité infantile a été divisée par 2 tous les 15 ans. Elle était de 28/1000 en 1960 pour atteindre 3,3/1000 vers 2010. Pendant cette période, une part importante des naissances avait lieu dans de petites maternités. La fermeture de plus de 400 maternités ces 20 dernières années n'a pas amélioré les résultats mais on constate au contraire une remontée, certes faible, mais statistiquement significative de la mortalité infantile (voir AL N°141-page 18). Les spécialistes l'attribuent, entre autres, à l'augmentation de la durée du trajet entre le domicile et la maternité avec un risque accru d'accouchement prématuré pendant le trajet. Quant à la difficulté de recrutement, il résulte pour l'essentiel de la financiarisation du management hospitalier avec la réduction au maximum des effectifs, sans prise en compte des congés et arrêts de travail ce qui décourage l'arrivée de nouveaux praticiens.

Les conséquences

On vient de voir l'augmentation de la mortalité infantile. Autre conséquence, le retour à l'accouchement à la maison. Il a quasiment doublé dans les 41 villes qui n'ont plus de maternité malgré les risques évidents que courent la mère et l'enfant en cas de difficultés à la naissance. Et encore soyons optimistes, il n'est pas prévu de naissances dans les étables entre un bœuf et un âne.

Si les conclusions de ce rapport s'appliquent, les maternités n'existeront plus dans des départements entiers. Ce serait par exemple le cas des Vosges, de l'Ardèche ou des Alpes de

Haute Provence. De nombreux départements ne disposeraient plus que d'une seule maternité, la Savoie avec Chambéry, les Hautes Alpes avec Gap, départements où les trajets pourraient facilement atteindre 2 heures entre le domicile et la maternité, voire plus en hiver. Pour faire face à ces difficultés le professeur Yves Ville suggère la mise en place de structures hôtelières hospitalières proches des grandes maternités, sans préciser bien entendu à qui reviendrait la charge du séjour ni comment on déterminerait la date exacte de la naissance à venir. Si cette solution convient à un pays comme la Mongolie avec une majorité de population nomade, elle ne me semble pas adaptée à un pays développé et sédentarisé comme la France.

Un exemple tragique

Le Dauphiné Libéré du 26/3/2023 rapporte un exemple tragique de ce qui adviendrait avec cette volonté de suppression des maternités. La maternité de Die dans la Drôme ferme le 31 décembre 2017. Deux ans plus tard une habitante de Châtillon en Diois enceinte de 7 mois arrive aux urgences, encore ouvertes, de l'hôpital de Die, pour une prise en charge qui s'avère longue et compliquée. À cause de la fermeture de la maternité et donc de l'absence de personnel médical qualifié pour gérer la situation, décision est prise de transférer la patiente, par les airs à Montélimar. À la descente de l'hélicoptère on ne peut que constater le décès du bébé in utero. L'ARS rejette toute responsabilité et considère que le parcours de soins avait été mal coordonné. Traduction : c'est la faute de la femme qui n'avait pas pris ses précautions et pas celle du système de santé qui avait été dépouillé de moyens techniques et d'un personnel compétent. La dégradation de notre système de santé fait froid dans le dos

Yves Mulet Marquis

Si vous tapez dans votre moteur de recherche favori "Rapport du professeur Yves Ville", vous pourrez lire les réactions alarmistes publiées par tous les quotidiens régionaux ou nationaux. Sur le site <https://coordination-defense-sante.org/wp-content/uploads/2023/03/resume-perinatologie-2023.pdf> figure une analyse précise du rapport rédigée par le docteur Tisserand, Gynécologue – Obstétricien retraité.

8 mai, mémoire sélective

C'est à l'appel de la Ligue des Droits de l'Homme, de la Libre-pensée, du Mouvement de la Paix ainsi que des Anciens Appelés en Algérie et leurs Amis Contre la guerre (4ACG) qu'une trentaine de manifestants s'étaient réunis pour, une nouvelle fois se souvenir que le 8 mai 1945 ne fut pas seulement le jour de la victoire sur le nazisme. Pour les Algériens désireux d'en finir avec le joug colonial il fut le commencement d'une sanglante répression d'hommes et de femmes épris de liberté.



Le 8 mai 1945, la France libérée c'est aussi la France qui asservit. « Le devoir de mémoire » glorifiant les résistances françaises ne peut ignorer l'égale légitimité des résistances algériennes. Symboliquement la plaque souvenir des massacres sera sertie sur les câbles du pont Confluences. Les poèmes lus avec émotion réunissaient fraternellement les citoyens des deux rives de la Méditerranée.

A.P



Texte lu et du crû de Jacques Lambour

*Ce matin ils ont osé
Ils ont osé
Vous assassiner:*

*C'était un matin clair
Aussi doux que les autres
Où vous aviez envie de vivre et de chanter.
Vivre était votre droit
Vous l'aviez refusé
Pour que par votre sang d'autres soient libérés.*

*Ce matin ils ont osé
Ils ont osé
Vous assassiner:
Rompant nuit et silence
Cette immense clameur
De ces hommes blessés
Blessés et révoltés
Nous apprend, mais trop tard
Que de vos Cages de fer
Ils vous ont retirés*

*Et cette longue plainte
De ces hommes blessés,
Blessés et révoltés,
Vous suit dans les couloirs
Interminables de la mort.*

*Vous étiez fiers et calmes
Sûrs de votre idéal
Vous côtoyez déjà les martyrs de l'histoire
Leur groupe ardent vous soutenait
Nous sommes tristes et meurtries
A travers murs et barreaux
Qui veulent nous séparer*

*C'est à vous que nous demandons
La force de supporter
L'instant de cruauté
Où le couperet...
Puis le coq a chanté.*

*Ce matin ils ont osé,
Ils ont osé
Vous assassiner:
Que vive votre idéal
Et vos sangs entremêlés
Pour que demain ils n'osent plus
Nous assassiner:
*Annie Steiner**

Pour Mohamed Lakhnèche, Mohamed Ouen-nouri et Fernand Iveton, guillotiné le même jour le 11 février 1957.

Humeur

Liberté d'expression en danger

Florence Bergeaud – Blackler, anthropologue chargée de recherches au CNRS, habilitée à diriger les recherches, vient de publier aux éditions Odile Jacob, avec une préface de Gille Képel :

*Le Frérisme et ses réseaux, l'enquête*¹. Elle y dénonce l'islamisme qui cherche à conquérir le pouvoir, y compris dans les



démocraties occidentales, par la politique, la culture et l'économie. Après la publication de cet ouvrage, elle reçoit des menaces de mort. Elle est placée sous protection policière.

En mai, elle devait tenir en Sorbonne une conférence sur les Frères musulmans. Sur la pression des milieux généralement qualifiés d'islamo-gauchistes sa conférence est suspendue par la doyenne de la faculté invoquant des raisons de sécurité. Devant le tollé provoqué par cette décision, la conférence est pour l'instant reportée à une date ultérieure.

Le code de l'éducation consacre le principe de la liberté académique et donc de l'indépendance et de la liberté d'expression des universitaires et des chercheurs, dans le cadre de leur fonction, sans subir de pressions économiques, politiques ou autres. Le Conseil constitutionnel la définit comme un principe fondamental des lois de la République. Comme on le constate dans le cas de Florence Bergeaud – Blackler, ce principe est aujourd'hui régulièrement bafoué. La liberté d'expression est en grand danger.

YMM

¹ Le Frérisme et ses réseaux – L'enquête. Florence Bergeaud – Blackler avec une préface de Gilles Képel. Éditions Odile Jacob – 416 pages.

Le Caméléon

Comme chacun sait, le caméléon c'est un petit animal qui a la faculté de changer de couleur... au sens figuré cela désignerait aussi une personne qui change de conduite. Une girouette ?

Le Caméléon, c'est le titre d'un petit livre qu'Armelle Gallard, vient de faire paraître. Armelle, vous la connaissez, elle signe en page 20 de notre Anjou Laïque des « nouvelles » souvent critiques des politiques gouvernementales. Gallard est son nom de petite fille... c'est un choix logique du récit. Armelle définit son livre comme roman. Il peut s'ajouter « autobiographique » partiellement. En effet, l'histoire se déroule de novembre 1963 au 1^{er} août 1964, jour de la fête nationale suisse, car c'est une



parenthèse helvétique qu'une petite fille de 6 ans « Alice » nous raconte. Alice présente quelques aspérités. « Chez moi c'est un peu comme à la roulette russe dans les casinos « rien ne va plus, rien ne va plus... ». À l'école non plus. Alice sera donc orientée vers un institut médico-éducatif pour enfants présentant des troubles du comportement. Autant de lectures, autant de lecteurs. Alice nous fait vivre dans le bureau de la directrice la rencontre avec la psychologue scolaire. Ce qui m'a particulièrement intrigué...

Le caméléon Alice n'est pas une girouette. Le test est un moment d'opposition, rébellion, défi. Les réponses d'Alice sont malicieusement justifiées mais

« hors normes ». Il est dangereux de s'opposer aux institutions, de provoquer les adultes. La sanction c'est l'orientation. Ce placement sera bref. Sans que l'on sache comment cela se décide, la famille reprend la main. C'est une tante « Tata Suzy Suzon » qui prend le relais pour ce qu'on appellerait aujourd'hui un « séjour de rupture ». La neutralité suisse aura-t-elle raison du caméléon ? « La tente suisse » protégera-t-elle Alice des pluies d'expertises psychologiques ? « L'attente suisse » changera-t-elle la couleur du vilain petit saurien tout en appréciant qu'il reste lui-même ? Accepter d'être aimé quand l'amour maternel est incertain serait la faille première. Il faut faire avec, dit Alice-Armelle, belle et rebelle.

Alain Paquereau

Le caméléon. : Publishroom factory 13 euros.
Possibilité de le commander à Contact

"Cour toujours"

« *Cour toujours* » c'est le nom du collectif créé en ce joli mois de mai angevin. Il réunit parents d'élèves, élèves et enseignants du Lycée Emmanuel Mounier comme du collègue Jean Lurçat. La cité scolaire regroupe l'enseignement secondaire public du quartier Montplaisir. La rénovation urbaine « en cours » se ferait pour cette partie du quartier au détriment des installations « calmes et sécurisées » insiste l'agent d'accueil qui nous explique in situ les modifications projetées. Ce mercredi soir, élèves, parents et professeurs occupent donc le terrain : la cour. Des parents graphes et artistes avaient informé de ce pique-nique festif et protestataire. Ils avaient étiré entre les poteaux du garage à vélo qui peut être sous le goudron d'une nouvelle voirie (en sens unique et modalité douce de conduite) du film alimentaire de façon à créer le support d'un « tag » (éphémère). Le message est clair. Les arbres ne sont manifestement pas contents et disent de quel bois ils se chauffent. Sapins ou chênes, ils s'adressent grognons aux édiles municipaux et sans doute au-delà au ministre de l'environnement Christophe Béchu : « *Angers ville verte ? Pas ici !* » 25 mai 2023. Comme la ministre

des sports Amélie Oudéa-Castéra est venue rendre visite au très beau gymnase¹ d'à côté, le collectif a traversé la cour (en



toute sécurité car l'enclave scolaire communique directement et facilement avec la nouvelle installation) pour redire l'hostilité de la communauté éducative à ce projet initié en 2016. Elle aura pu constater la disparition des plateaux de basket en cas de confirmation du projet. Le maire ministre (vert de confusion) concédait que « dans l'enchevêtrement administratif il y a certainement eu un loupé de concertation » Le maire remplaçant, Monsieur Verchère aurait promis des réponses aux contesta-

taires. Le collectif a lancé sur change.org une pétition pour « *sauver notre cour* ». Amis de l'Anjou Laïque signez, ce combat est justifié. Le site Facebook « *Cour toujours* » rend compte quotidiennement des actions. Parents, enseignants, élèves disent : « *Nous partageons l'idée qu'il faille redonner une image positive et dynamique au quartier dans lequel nous vivons, nous travaillons, nous nous développons. En revanche tout cela ne peut, et ne doit pas se faire au détriment d'une population qui su-*

bit déjà de plein fouet les affaires de notre société, à savoir nos enfants, nos élèves ». Depuis les salles de classe et « la cour » les beaux arbres du parc Hébert balancent leur feuillage, la « prairie » accueille paisiblement quelques lycéens. À l'horizon, pas de béton. C'est bien ainsi. Cour toujours !

A. P.

1 Centre de préparation olympique et para-olympique...

Quelques activités de la FOL

Laïcité mise à mal ? mise en malle

Notre service fédéral « Culture éducation formation » est bien conscient des polémiques, disputes, interprétations tendancieuses qui fleurissent autour de ce « socle » républicain qu'est la laïcité. Charlotte DA SILVA, notre chargée de mission a souhaité participer à cet indispensable débat en mettant à la disposition de nos associations, des professeurs comme des élèves, des grands comme des petits, une malle où jeux, livres jeunesse, essais et réflexions proposent de connaître les termes du débat. Il s'agit de comprendre comment la laïcité est « mal traitée » (mais parfois aussi avec justesse). Qui sont ses faux amis et ses vrais ennemis. Des identitaires aux différentialistes comment par les questionnements des uns et des autres comprendre (et défendre) l'universalisme laïque qui délivre des oppressions en tous genres et favorise le vivre ensemble. Elise GUYOT et Baptiste LAGRUE, nos formateurs, expérimentent ce matériel afin d'en concevoir la meilleure utilisation possible. Le sérieux caractérise cette préparation. Les premiers retours auprès de groupes d'enseignants, qui avaient une bonne connaissance du sujet comme de bénévoles de la LDH (Ligue des Droits de l'Homme) sont positifs. Beaucoup se disent intéressés et désireux d'emprunter cette malle dont nous sommes fiers qu'elle participe à notre combat citoyen. Nous souhaitons à cette « malle Laïcité » de nombreux voyages pour de belles rencontres démocratiques.

A. P.

Et l'USEP, quelles nouvelles ?

L'USEP (Union Sportive de l'Enseignement Primaire) de Maine-et-Loire a organisé, le 2 avril sur l'espace du Centre Bouëssé - La Garenne à Mûrs-Erigné, un deuxième « Défi Nature ». Mais l'Usep, c'est bien plus que cela !

Usep : Cet acronyme bien connu des lecteurs de l'Anjou Laïque désigne le secteur sportif scolaire de la Ligue de l'enseignement, qui, en tant que fédération sportive scolaire membre du CNOSF, contribue à la formation sportive et citoyenne des enfants des écoles primaires publiques pour une société humaniste, laïque et solidaire.

Les enseignants des Écoles Publiques du 49 connaissent bien généralement cette branche de la Ligue et de la FOL 49. L'affiliation de leur école à l'Usep permet aux enseignants d'inscrire leurs élèves dans une pratique régulière, réfléchie et motivante du sport scolaire. En plus, la lecture de l'Anjou Laïque leur est offerte. Il en est parfois, rares, qui oublient le lien historique et toujours actuel entre FOL et USEP. Le Cross Usep des écoles publiques qui fut organisé pendant de nombreuses années à Montreuil-Juigné était l'occasion d'afficher ce lien. On peut d'ailleurs regretter que ce « Cross » qui était le grand moment sportif et festif de l'École Publique, n'ait pu poursuivre son existence.

Dans le Maine et Loire, selon Marina Cheronnier que l'AL a pu rencontrer, l'Usep se porte bien. Après l'épisode du COVID, le nombre d'écoles affiliées est revenu à son niveau d'avant pandémie et croît même de façon inédite à l'approche des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, et avec la mise en place du label Génération 24. Voici ce qui en est dit sur le site de l'Usep :
Les écoles qui souhaitent être reconnues pour

leur engagement au niveau du sport scolaire et de l'olympisme peuvent obtenir le label « Génération 2024 ». Il s'agit d'un label mis en place par le ministère de l'éducation nationale. Le cahier des charges ministériel précise l'obligation d'avoir une association USEP pour être labellisée, ou d'en créer une au moment de l'obtention. Être labellisé, c'est bénéficier d'un accompagnement spécifique du comité départemental 49.

Du coup, le nombre d'écoles qui demandent l'affiliation explose. Pour connaître tout ce que recouvre ce label Génération 24, les enseignants peuvent s'adresser à Emilie Philippeau, chargé de mission USEP pour le sport scolaire et également présidente du CD Usep 49.

En attendant cette année olympique qui promet d'être chargée, l'Usep continue et se renouvelle dans son offre d'activités sportives, dans et en dehors de l'école.

2^e Défi Nature 2023 à Mûrs-Erigné.

Ainsi, pour la deuxième année consécutive, le 2 avril dernier, les élèves volontaires des Écoles Publiques étaient attendus avec leurs parents au Centre Bouesse La Garenne pour un nouveau Défi Nature. Tous les élèves de 6 à 11 ans des écoles publiques affiliées, informés par leur enseignant-e, pouvaient venir et découvrir des activités physiques de pleine nature, escalade, VTT, bi-cross, escrime, orientation, biathlon, découverte d'un parcours handi-sport, tir à l'arc, etc... Au total, 12 ateliers, pour se rêver en futur champion ou simplement goûter sans enjeu de compétition à une activité encore inconnue.

Dès 8 h 30, les bénévoles de l'USEP se sont retrouvés autour de Marina la déléguée et d'Emilie la présidente pour installer les ateliers. Arcs, vélos, casques, épées, les espaces de rangement du centre furent vidés et le matériel réparti sur les différents sites

du parc. Le temps de prendre un café ou un thé, à 10 h 30, les premiers enfants arrivaient. Quelques indications à écouter, une feuille de route pour certifier de ses exploits, laisser un instant au papa ou la maman pour s'acquitter d'un écot de 5 euros, la course aux exploits pouvait commencer.

Sans interruption, jusqu'à 16 h 30, près de 100 enfants se glissèrent dans les habits de Guillaume Tell, de d'Artagnan, de Tarzan, héros anciens ou, ceux plus récents de Martin Fourcade ou Pauline Ferrant-Prévoist. Le temps du pique-nique fut bien souvent raccourci et on en vit qui, passionnés et inlassables, revenaient 2, 3, 4 fois sur le même parcours ou la même épreuve. À la fin, cinq émoticônes sur un grand panneau permirent à chaque participant de donner son appréciation sur le déroulement de la journée. Sans fausse modestie, il faut bien reconnaître que celui avec un grand sourire joyeux fut plébiscité.

Le temps, un peu frais et incertain en cette journée de début avril, fit croire que les participants seraient moins nombreux. Il n'en fut rien et l'accueil fut le même que lors de la première édition qui s'était déroulée en mai. Ce Défi Nature mérite de s'inscrire pour longtemps dans le calendrier scolaire. Avec quelques bénévoles supplémentaires, et une communication dans les écoles plus efficace, le parc du Centre Bouesse est assez vaste pour accueillir un nombre d'enfants plus important.

Un grand merci au directeur et animateurs du CBLG qui mettent leur espace et leur matériel à la disposition de l'USEP.

J.L Veillé

N.B. : L'intégralité de l'article sur le blog de l'Anjou laïque

Devinettes scientifiques

Avec les connaissances acquises au collège ou au lycée, parfois avec un simple raisonnement logique, vous pouvez répondre à la question posée. La solution dans le prochain numéro.

Distance de l'horizon

Debout sur une plage au bord de la mer, vos yeux sont à 1,70 m de la surface de l'eau. À quelle distance se trouve l'horizon ?

Réponse de la devinette précédente : Degré C et degré Fahrenheit

Le degré Fahrenheit est une unité de mesure de la température, proposée par le physicien allemand Daniel Gabriel Fahrenheit en 1724 pour laquelle la température de changement de l'eau en glace est de 32 degrés F et sa température d'ébullition est de 212 degrés F.

L'astronome suédois Anders Celsius proposa en 1742 une autre unité de mesure de la température pour laquelle la température de changement de l'eau en glace est de 0 degré C et sa température d'ébullition de 100 degrés C. Vous pouvez passer d'une unité de mesure à l'autre et trouver la solution de la devinette en utilisant l'équation :

$$TF = 1,8 \cdot TC + 32 = TC$$

Les matheux résoudre sans peine cette équation du premier degré en TC. Vous pouvez aussi remplacer TC par -40 et vérifier que vous obtenez aussi TF = -40.

Y. M-M.

Mots croisés de Mado.

Solutions au prochain numéro

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										■
3						■				
4							■	■		
5			■							
6		■								■
7					■		■			
8							■			
9						■				
10										■

Solution mots croisés A.L. n°143

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	E	T	O	U	R	D	E	R	I	E
2	T	R	U	C	H	E	M	E	N	T
3	A	E	R	E	E		E	C	O	
4	L	U	S		S	C	R	I	P	T
5	A	I		D	U	R	I	T	E	S
6	G	L	A	I	S	E		E	R	E
7	E	L	L	E		D	O	R	A	T
8	R	E	U	S		S	I	R	O	N
9	A	N	N	E		T	E	N	T	E
10	S	T	E	R	E	E		T	E	

Horizontalement :

1 Carré dans le salon. 2 Monterons plus haut. 3 Pays et fleuve d'Afrique / liés. 4 Honnête / Note un plus. 5 Note de musique / Chargera. 6 Province de l'Irlande. 7 Médecin au Moyen Âge / Contrat de travail en désordre. 8 Perdus / État indien. 9 Consignai / Chance. 10 Vignes.

Verticalement :

A Avec affection. B Choisir / Prénom masculin russe. C Jeu de construction / Ester en chimie. D Stimulerai. E Pas mûres / Tête odorante. F Fin d'infinitif / Accusas. G Monnaie ancienne / Règle / Interjection. H Rivière en Autriche / Batis. I Utile pour l'anse / Sous le chef. J Normalisé.

Suite à une erreur, voici les définitions du n° 143 veuillez nous excuser :

Horizontalement : 1 Distraction. 2 (Par l')intermédiaire (de). 3 Ventilée / Écrivain italien. 4 Vus / Scénario. 5 Animal lent / Dans les moteurs à explosion. 6 Terre grasse / Division géologique. 7 Pronom personnel / Passât une couche d'or. 8 Obtiendrons notre objectif. 9 Prénom féminin / Abri en toile. 10 Mesurée / Règle.

Verticalement : A Mettras en vitrine. B Lèvent des charges avec un outil. C Animal / Imprègne d'alun. D Bouclier de bas en haut / Hausser le ton. E Facteur sanguin. F Préposition / Empute à quelqu'un le mérite d'une action. G Roche abrasive / Monnaie scandinave. H Diront à haute voix. I Inefficace. J Plus / Mouche du sommeil.

L'Anjou laïque N° 144

Fondateurs :

Yvonne et Henri Dufour

Directeur de la publication

Jack Prout

Comité de rédaction

Catherine Battreau, Jean-Paul Brachet, Hugues Gascan, Jean-Louis Grégoire, Yves Mulet-Marquis, Alain Paquereau, Daniel Renou, Jean-Pierre Thuleau, Jean-Luc Veillé

Collaboration

David Cayla, Armelle Chaye, Dominique Delahaye, Pierre Michel

Mise en page

FOL49, Jack Prout

Imprimerie

Ateliers Paquereau
8 Bld Bretonnières
49124 Saint-Barthélémy-d'Anjou

No CPPAP 86832

ISSN 1245-0936

Blog Anjou laïque

Des compléments d'articles,
de nouvelles contributions

anjoulaique.blogspot.com

mail : anjoulaique@gmail.com

 **contact**
Librairie • papeterie
3 rue Lenepveu ANGERS

Abonnement (1 an - 4 numéros)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Mail :

12 euros

15 € ou plus (soutien)

à l'ordre de la FOL49

Bon à retourner à :

FOL 49 - Anjou laïque
14 bis avenue Marie Talet
49100 Angers

NOUVEAU

Abonnement en ligne sur
anjoulaique.blogspot.com
rubrique "ABONNEMENT"

Ingratitude printanière

Mais pourquoi est-il si malheureux en amour, ce pinson qui a tout pour lui ? Quel bijou ce pinson !

Sa silhouette presque ronde comme un kiwi, moelleuse comme un pompon vient de faire son apparition sur le cerisier aux fleurs blanches.

Il n'a pas omis de revêtir son plus bel habit en ce premier jour de printemps.

Une superbe « veste queue-de-pie » brun marron se terminant dans un halo cendré.

Son plastron rose pâle rehaussé de ses ailes noires hachurées de blanc. Un rose plus soutenu sur les joues comme un maquillage de fête. Sur sa tête, une calotte gris-bleu presque moirée. C'est à travers l'objectif de mon appareil photo que je puis l'admirer ainsi. Je m'installe tranquillement dans mon hamac et je l'observe.

Il sautille de branche en branche, il grappille ici et là les derniers bourgeons du cerisier. Tant pis pour les fleurs ! Ce n'est ici qu'un croqu'en bec car il vient d'atterrir par la grâce d'un coup d'aile dans mon potager. Les graines fraîchement semées, de même que les

insectes qui s'y promènent feront son plat de résistance en toute impunité.

Il n'est pas question que je bouge si je veux à tout jamais l'immortaliser. Mais le moment n'est pas encore venu. Je suis bien curieuse de savoir quel va être son dessert ?



Il retourne vers le cerisier et s'arrête soudain au-dessus d'une feuille sur laquelle se languit au soleil une chenille. Gourmande et consciente de son état, elle grignote petit à petit la feuille qui finit par ressembler à une tranche de gruyère. Elle n'aura pas le temps de terminer son festin que le pinson la happe avidement.

Je décide à nouveau d'armer mon zoom pour

mieux l'apercevoir à nouveau perché au plus haut de l'arbre fruitier. Son bec est devenu d'un bleu intense. Il semble s'agiter. Il tourne sur lui-même une fois, deux fois, plusieurs fois sans jamais se lasser. Il gonfle sa gorge, rejette sa tête arrière et lance alors son chant mélodieux. Elle est là à quelques centimètres de lui, il lui tourne autour en lâchant en cascade des sons comparables à ceux d'un trille. Et gare à celui qui maintenant oserait s'approcher de l'élue de son cœur !

La Pinsonne, peu fière de toute l'attention que lui prête ce mâle heureux, ne semble pourtant pas vouloir lui rendre la pareille.

Et pour cause, ce que n'a pas vu notre Don Juan tellement préoccupé par son numéro de parade, ce sont les petites brindilles que transporte cette demoiselle et sans doute future-maman pour les déposer dans un nid en cours de construction, bien gardé par le légitime !

Quant à moi, j'ai oublié d'appuyer sur le déclencheur.

Armelle

Deux pour le prix d'une

« Le Planning est là pour nous, soyons là pour lui »

L'été dernier le Planning familial était attaqué pour son soutien aux personnes trans. Aujourd'hui ces opposants demandent au gouvernement de réduire les subventions données au Planning familial. Depuis sa création en 1956 le Planning familial mouvement féministe et d'éducation populaire a toujours soutenu les luttes en faveur des personnes discriminées et défavorisées, et c'est son rôle d'être à l'écoute des nouveaux débats qui traversent la société et

sont portés par les personnes qu'il reçoit. Ces opposants au Planning familial sont de personnalités du monde académique et du champ de la psychanalyse. Ils font le jeu de l'extrême droite qui depuis des années s'oppose au Planning de façon plus ou moins violente (attaque des Plannings, agressions envers ses militants.). Si cette baisse de subvention devait se faire le Planning ne pourrait plus assurer ses autres activités. Au quotidien il agit pour la santé et la sécurité des personnes quelles qu'elles soient. En offrant auprès du public un accès libre et gratuit aux droits sexuels

Religions

Celles-ci sont des lieux de soumission dans une France touchée par la laïcité en 1905 (sauf en Guyane et en Alsace après la première guerre mondiale). Au Portugal, depuis la mort de Salazar, la laïcité s'est imposée.

L'indifférence prévaut partout, alors que les États sont officiellement sous une protec-

tion divine (y compris la Russie de Poutine). Aujourd'hui, le christianisme (sous toutes ses formes) et l'Islam dominant. L'Islamisme se considère comme un élément de la société (ainsi en Iran les filles doivent porter robes et foulards au nom de la primauté masculine).

Le Roi du Maroc doit magnifier l'Islamisme avec " l'appui de Dieu ".

Les droits de l'homme sont ignorés pour

et reproductifs (santé sexuelle, contraception, avortement) en accueillant les victimes de discriminations et de violences sexistes et sexuelles. Chaque année ce sont 320 000 personnes qui sont reçues pour être écoutées et accompagnées (75 % de femmes 20 % d'hommes et moins de 2 % de personnes s'identifiant autrement). Le Planning appelle à l'aide dans une tribune signée par plus de 110 signataires médecins, universitaires et chercheur.es : « le Planning est là pour nous, soyons là pour lui »

Planning familial (C.B.)

le moins, alors que le véritable Islam s'accommode du capitalisme. Il ne met pas en cause la dictature de fait en Turquie. Au contraire, l'absence religieuse ne permet pas la création d'un État.

Ainsi lors de la création de l'O. N. U. on a dédaigné les Kurdes (en Irak, en Turquie et en Iran) qui ignoraient les différences de religions.

Jean Paul Brachet

Humeurs